

BUSSAC Info



N°102 - Sept. • Oct. • Nov. • Déc. 2008



<p>Cabinet de Consultation en coaching personnel et professionnel</p> <p>Mme HAZART BRILLAC 175 Rte du Val de Charente</p> <p>T 06 03 03 61 12 T 08 75 33 69 61</p>	<p>COIFFURE A DOMICILE DORIANE</p> <p>Sauf le mercredi après-midi et le samedi</p> <p>T 06 61 74 89 75</p>	<p>FROMAGERIE JACQUES</p> <p>Marchés de Saintes, Saint Jean et Jonzac Plateaux sur commande</p> <p>T 05 46 74 09 57 T 06 87 83 64 91</p>	<p>PONEY CLUB « Le fer à cheval »</p> <p>Cours, stages, promenades 8 chemin des Motillons</p> <p>T 05 46 93 44 37 T 06 09 39 58 65</p>
<p>PLOMBERIE Chauffagiste Zinguerie Couverture Dépannage</p> <p>Frédéric GELICUS ARTISAN Les Mailleaux</p> <p>T 05 46 74 50 65</p>	<p>SCIERIE BRUNETEAU</p> <p>Vente de bois de Charpente Sciage à l'heure 150, route de Beauchail</p> <p>T 06 63 27 99 22 T 05 46 93 43 98</p>	<p>MASSEUR KINESITHEPEUTE</p> <p>Stéphane PROUTEAU</p> <p>286 route du Val de Charente (avec espace balnéothérapie)</p> <p>T 05.46.90.73.89</p>	<p>COIFFURE MIXTE</p> <p>Françoise PLANET</p> <p>148, route du Val de Charente</p> <p>T 05 46 74 26 62 avec ou sans rendez-vous.</p>
<p>FROMAGERIE FINE</p> <p>Sandrine et Régis MOREAU</p> <p>35, chemin des Motillons</p> <p>T 05 46 74 53 38 E.Mail: sandrefrom@aol.com</p>	<p>INFIRMIERE</p> <p>Patricia MARKO</p> <p>1, Allée des Chaumes</p> <p>T 05 46 93 98 79</p>	<p>VIVAL Alimentation, tabac, presse, point chaud et photos</p> <p>Sophie et Frédo COURBARON</p> <p>Ouvert tous les jours, sauf le mercredi : de 7h30 à 14h00 et de 15h30 à 19h30</p> <p>Dimanche et jours fériés 8h - 13h</p> <p>T 05 46 92.56.16</p>	<p>ASSISTANCE ADMINISTRATIVE</p> <p>Nathaly PERON</p> <p>Pour les particuliers, étudiants, professions libérales, PME, artisans, associations... tous travaux de secrétariat</p> <p>T 06.72.10.20.77 www.assistante-administrative.com</p>
<p>CAFE - BAR</p> <p>Thierry MONGET</p> <p>Jeux vidéos Flipper Baby foot Vente de cartes de pêche Fermé le lundi ouverture 8h15</p> <p>T 05 46 93 65 70</p>	<p>ENTREPRISE DE PEINTURE</p> <p>David MARQUISAUD</p> <p>11, chemin de la Grand'Porte</p> <p>T 05 46 92 06 65</p>	<p>GARAGE - STATION SERVICE</p> <p>Dominique PEROCHAIN</p> <p>Réparation mécanique toutes marques 155, route du Val de Charente</p> <p>T 05 46 74 41 12</p>	<p>PEINTURE</p> <p>Olivier VINCENT</p> <p>Vitrerie Papiers peints Sols Façades Parquets flottants Nettoyage de toitures 42, chemin des pins</p> <p>T 06 60 13 58 97</p>
<p>INFIRMIER LIBERAL</p> <p>Thierry THIBAudeau</p> <p>34 chemin des Grands Champs</p> <p>T 06 08 86 94 95</p>	<p>INFIRMIERE</p> <p>Marilyne VIEUILLE</p> <p>44, chemin des Chagnauds</p> <p>T 05 46 93 07 74</p>	<p>Christian MENAUD</p> <p>Toutes transactions immobilières</p> <p>T 05 46 97.75.24 T 05.46.93.55.25 P 06 75.75.72.56</p>	<p>L'AS DU CARREAU Artisan Carreleur</p> <p>Neuf et rénovation carrelage sol et murs Faïence, mosaïque, petite maçonnerie</p> <p>T 06 12 63 14 19 T 06 14 15 62 34</p>
<p>M.O JARDIN</p> <p>Tontes, tailles, plantations, débroussaillages, désherbages</p> <p>T 06 72 94 49 94</p>	<p>C S P Chauffage Sanitaire Pelletreau</p> <p>Sur mesure Chauffage, Solaire, Pompe à chaleur, Climatisation, Tous sanitaires T 06 60 32 21 42 CSP17100@gmail.com</p>		<p>FOREVER LIVING PRODUCTS La Santé au naturel</p> <p>Jacky et Lucette PAGE Distributeurs agréés 06.61.98.86.28 06.04.02.25.15</p>

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 102

Septembre-Octobre-Novembre-Décembre

2008

- Page 2 Petites annonces -
Dates à retenir
- Page 3 Editorial

Responsable de la publication : Christophe Dourthe

Rédacteur en chef : Françoise Durand

Comité de rédaction :

C. Dourthe - F. Durand - J. Luc Marchais - D. Pubert
C. Chatelier - J. Barbot - M. C. Allinand - M. Ferreira

ISSN : 0776 6 2246

Imprimé par : l'Imprimerie de l'Etoile

En couverture : Eglise Notre de Dame de Bussac,
Saules de la Grand-Porte, Port Berteau

Au dos : Ecole Gustave Courbet, château,
rétable et tableau de l'Assomption, bordure de
Charente à la Grave, les moutons du Paviot,
sentier des trois moulins, fontaine des Guilloteaux,
moulin de Rochefollet

Informations municipales

- Page 4 Conseil municipal du 22/09/08
- Page 5 Conseil municipal du 28/10/08
- Page 9 Conseil municipal du 10/12/08

Informations locales

- Page 10 Etat civil
- Page 11 Vie paroissiale
- Page 12 Informations CDC
- Page 13 Informations locales
- Page 14 Ca s'est passé à Bussac

Pages centrales : Illuminations et vœux

- Page 21 Le point sur les travaux
- Page 26 CCAS
- Page 29 Nouvelles de la bibliothèque
- Page 30 Nouvelles de l'école

Foyer rural

- Page 36 Mot du Président
- Page 41 Activités des sections

Revue de presse

MAIRIE DE BUSSAC - SUR - CHARENTE

139, route du Val de Charente - 17 100 Bussac sur Charente

Tél 05 46 93 11 11

Fax 05 46 93 92 32

E mail mairie@bussac-sur-charente.fr

Ouverture au public : Le lundi 09h00 à 12h00 et 17h00 à 18h00
Du mardi au vendredi 14h00 à 18h00

DATES A RETENIR ...

➤ JANVIER

31 : Théâtre les Prégliissants :21h

➤ FEVRIER

07 : Repas de la chasse

14 : Loto du jumelage

➤ MARS

13 : Réunion publique de bilan de mandat

28 : Bal Folk

➤ AVRIL

04 : Repas antillais

➤ MAI

20 : Bourse de l'enfance



PETITES ANNONCES

Jeune fille, 16 ans, lycéenne, garderait enfant le week end et pendant les vacances.

Pour tout renseignement, s'adresser à Thierry THIBAudeau, infirmier libéral
au 05 46 97 16 33

A vendre

Citroën AX 11 image 1987

Bon état de marche : 800€

05 46 93 06 84

COIN INTERNET



ADSL à Bussac

Toutes les informations pour connaître l'état de la couverture internet de notre commune, les zones éligibles à l'ADSL, les opérateurs disponibles :

N° Azur : 0810170017

www.17-numerique.fr

Quelques adresses à découvrir...

Pour une déclaration de plainte par internet

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Pour consulter le cadastre

www.cadastre.gouv.fr

Pour les bons plans de voyage

www.geobonplan.com

Pour les sportifs en tous genres

www.keeweek.com

**Elections
Européennes
07 juin 2009**

PLACE DES CHAUMES



PIZZA FLAMME (PIZZA AU FEU DE BOIS) : *Le jeudi de 17 à 20 heures*
Programme à retirer au camion. Passez vos commandes au 06 09 81 78 77



VENTE D'HUITRES Marennes - Oléron : *Le dimanche matin*

EDITORIAL

En ce début d'année, je vous présente, au nom de l'ensemble des élus du Conseil municipal, nos Meilleurs Vœux de bonheur, joie et santé pour 2009 ! Que chacun d'entre vous voit ses projets se concrétiser au mieux....

Les élus savent aussi la fragilité des uns et des autres, c'est pourquoi chaque fin d'année nous offrons une bûche de Noël aux Bussacais âgés de plus de 70 ans

C'est une occasion de rencontrer les aînés de la commune, d'entretenir avec eux une relation de confiance et de vérifier, en respectant l'intimité de chacun, que tout va au mieux et qu'ils n'ont besoin de rien....en leur rappelant qu'ils peuvent nous solliciter dès qu'ils ont un souci qui les tracasse ou les dépasse !

2009 verra peut-être le début des travaux de construction des premières maisons au lotissement « la Croix », tandis que nous pensons finaliser l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de la station d'épuration pour préparer le long chantier de l'assainissement collectif ; le chantier de renforcement du réseau d'eau potable dans le secteur des Deaux et Judets débutera au printemps; la réflexion quant à l'aménagement de la place de l'église a commencé, elle se fera en concertation avec les habitants du quartier et le groupe de la paroisse ; enfin la mise en place d'une chaufferie au bois pour l'école et les équipements communaux sera finalisée dans le courant de cette année.

Une réflexion est aussi en cours pour l'aménagement du centre bourg afin de poursuivre la densification de l'habitat autour de la zone où se trouvent les commerces et d'y améliorer encore la sécurité des usagers.

Le dossier de l'établissement d'hébergement de personnes dépendantes (en relation avec la maladie d'alzheimer ou des troubles apparentés) est en cours d'instruction dans les services du Conseil Général et de l'Etat avant d'être soumis, sans doute au printemps, à l'avis du Comité régional de l'organisation médico-sociale.

Sachez aussi que le développement de l'ADSL sur notre commune est également un sujet dont je me préoccupe au quotidien ; je n'ai de cesse que la situation s'améliore pour apporter une équité entre vous, la technologie proposée aujourd'hui ne le permettant pas. Un article dans ce journal y est consacré.

Enfin, je souhaite que nous puissions tous vivre en paix, dans un monde laïc, plus tolérant, ouvert à la diversité, et dans lequel les jeunes, nos enfants, puissent grandir et s'épanouir en toute liberté.

Christophe DOURTHE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2008

1- Vente de terrains à la SEMIS pour la réalisation du «Lotissement La Croix»: signature de la convention et de l'acte notarié.

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 27 mars 2008 qui l'autorisait à signer la convention avec la SEMIS pour la réalisation du «Lotissement La Croix». Le Conseil municipal valide donc la vente des parcelles cadastrées section AB n°70, 71, 72, 73, 74, 75, 396, 338, 340, 500 et 525 d'une superficie totale de 16 393 m² (la Commune conservant une bande de terrain entre le lotissement et la RD 114 d'une contenance de 865 m²). Le prix de vente global est de 207 073 € (il inclut les frais d'acte réglés par la Commune lors de l'acquisition ainsi que les frais financiers liés à la ligne de Trésorerie contractée pour cet achat). Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

2- Signature de la convention avec le Syndicat des Eaux pour la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif privé pour le «Lotissement La Croix».

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la convention établie entre le Syndicat des Eaux, la Commune et la SEMIS, relative à la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif privé au «Lotissement La Croix». Le Conseil municipal en accepte les termes et autorise le Maire à la signer.

3- Mise à disposition d'un économètre prêté par la C.D.C du Pays Santon et signature de la convention de prêt et de gestion des économètres.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence «Maîtrise de la demande en énergie», la Communauté de Communes a décidé de réaliser une opération de sensibilisation intitulée «Faites des économies d'énergie sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Santon !» Cette opération, qui est une première en France, s'inscrit dans une démarche de développement durable. Il s'agit de mettre en évidence les gisements d'économies d'énergie émanant des appareils électriques d'une habitation et ce, par l'intermédiaire d'un économètre (détecteur de veilles électriques et mesureur des consommations électriques). Pour la première année de l'opération, un économètre d'une valeur de 50 € sera mis à disposition des communes hors Saintes et 8 économètres pour la ville de Saintes. Au cas où certaines communes connaîtraient un afflux de demandes, un second économètre pourrait être mis à leur disposition. Ces économètres seront prêtés aux Communes par la Communauté de Communes du Pays Santon, puis la gestion sera

confiée aux secrétariats des mairies. L'accompagnement de l'opération se fait par l'Espace Info→Energie de la Communauté de Communes du Pays Santon. Le résultat attendu, au bout d'un an d'utilisation, est une économie de 400 MWh/an d'électricité sur le territoire de Pays Santon soit la consommation annuelle de 2 800 réfrigérateurs. On peut comparer cette économie à un gain de 40 000 euros par an réparti sur les budgets des utilisateurs et à 40 tonnes de CO₂ évités par an (soit 40 allers-retours Paris/New York d'un passager en avion). Une réunion de présentation a été réalisée le 17 juin aux communes de la CDC du Pays Santon ; Cette opération a été approuvée par la Communauté de Communes du Pays Santon lors de son bureau communautaire du 3 juillet 2008. De ce fait, Monsieur le Maire demande l'autorisation de mettre à disposition de sa commune un économètre prêté par la Communauté de Communes du Pays Santon, de gérer son prêt et de signer la convention de prêt et de gestion des économètres. Le Conseil municipal autorise le Maire à mettre à disposition de sa commune un économètre, de gérer son prêt et à signer la convention.

4- Décisions modificatives.

➤ *Opération d'ordre : amortissement du P.L.U :* le Maire rappelle au Conseil municipal que la réalisation du P.L.U nécessite de prévoir son amortissement et l'inscription de l'opération d'ordre de la manière suivante :

D. C/6811-042	5 557,82 €
R. C/2802-040	5 557,82 €
D. C/023	- 5 557,82 €
R. C/021	- 5 557,82 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

➤ *Opération d'ordre : amortissement du logiciel Orphée :* le Maire rappelle au Conseil municipal que le logiciel Orphée nécessite de prévoir son amortissement et l'inscription de l'opération d'ordre de la manière suivante :

D. C/6811-042	888,55 €
R. C/2805-040	888,55 €
D. C/023	- 888,55 €
R. C/021	- 888,55 €

➤ *Décision modificative :* le Conseil municipal ayant décidé, durant cette même réunion d'allouer une subvention à l'ADMS ainsi qu'une prime à un jeune administré, il convient d'inscrire les crédits de la manière suivante.

C/6574	350 €
C/6713	150 €
C/6232	- 500 €

5- Vente de l'une des tondeuses.

Le Maire informe le Conseil municipal que, lors du renouvellement du matériel détenu à l'atelier municipal, il a été constaté qu'une tondeuse n'avait plus d'utilité pour les employés. Il propose au Conseil municipal de la mettre en vente au prix de 100 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

6- Attribution d'une récompense.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le jeune Joris DAUDET, administré de la Commune, a obtenu le Titre de Champion d'Europe, Champion du Monde et enfin Champion de France de BMX dans sa catégorie. Afin de lui décerner une récompense, il propose au Conseil municipal de lui allouer une prime exceptionnelle de 150 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

7- ADMS : convention et subvention.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les collectivités ont la possibilité de venir en aide aux familles dont les enfants adhèrent à l'ADMS. Plusieurs propositions tarifaires sont proposées aux Communes. Le Conseil municipal, après examen des propositions, décide de participer à hauteur de 35 € par enfant.

8- Coût de l'adhésion à la bibliothèque municipale.

Le Maire rappelle au Conseil municipal les tarifs d'adhésion appliqués à la bibliothèque municipale jusqu'à ce jour (gratuité jusqu'à l'âge de 16 ans et 4 € pour les autres adhérents). Il propose au Conseil

municipal d'accorder la gratuité à tous les étudiants quel que soit leur âge et de maintenir le tarif à 4 € pour les autres adhérents. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

9- Acquisition d'un appareil photo numérique : remboursement.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un administré possédant un appareil photo numérique propose de le vendre à la Commune. Le Conseil municipal décide d'en faire l'acquisition pour un montant de 105,54 €.

10- Questions diverses.

➤ *Subvention exceptionnelle pour l'acquisition de manuels scolaires* : le Maire informe le Conseil municipal de la demande présentée par les enseignants pour l'acquisition de nouveaux manuels scolaires. Il propose au Conseil municipal, qui accepte, d'allouer une somme de 800 €.

➤ *Rapport sur la qualité de l'eau* : le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2007 sur le service d'eau potable et d'assainissement. Le Conseil municipal prend connaissance de ce document. Le Maire avise le public par voie d'affichage de la mise à disposition de ce rapport en Mairie.

➤ *Mise en place d'une réserve communale de sécurité civile* : le Maire donne connaissance au Conseil municipal de la lettre-circulaire de M. le Préfet relative à la mise en place de réserves communales de sécurité civile. Le Conseil donne son accord pour mettre en œuvre un dispositif de RCSC et souhaite consacrer l'une de ses réunions à ce sujet.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2008
--

1- Décisions modificatives

➤ *Vote de crédits supplémentaires à la section de fonctionnement* : le Maire informe le Conseil municipal que des dépenses plus importantes que prévu au budget ont dû être engagées ces dernières semaines et qu'il est donc nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires à certains articles des chapitres 011 et 012. Une somme supérieure à celle initialement inscrite au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation permet de dégager des crédits qui serviront à alimenter ces articles. Il propose donc d'inscrire les crédits de la manière suivante :

R. C/7381	+ 24 000 €
D. C/60621	+ 3 000 €
D. C/60623	+ 2 000 €
D. C/60632	+ 1 500 €
D. C/61523	+ 6 000 €
D. C/61558	+ 2 000 €
D. C/6188	+ 1 000 €
D. C/6247	+ 1 500 €

D. C/6574 + 650 €

D. C/6411 + 6 350 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition et se félicite de l'augmentation des recettes liées à la taxe additionnelle aux droits de mutation

➤ *Vote de crédits supplémentaires à la section investissement* : le Maire informe le Conseil municipal que des travaux plus importants que ceux initialement prévus lors du vote du budget 2008 ont été réalisés à la voirie et aux bâtiments. Il convient donc d'utiliser une partie de la somme qui figure aux dépenses imprévues de fonctionnement et d'inscrire les crédits de la manière suivante :

D. C/022	- 30 000 €
D. C/023	+ 30 000 €
R. C/021	+ 30 000 €
D. C/2315-184	+ 25 000 €
D. C/2188-188	+ 5 000 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

➤ *S.D.E.E.R. : écriture d'ordre budgétaire* : le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu pour l'opération d'ordre budgétaire liée à l'intervention du SDEER de procéder à l'écriture suivante :

D. C/21534-041 = 33 814,42 €

R. C/16876-041 = 33 814,42 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

➤ *S.D.E.E.R. : écriture d'ordre budgétaire* : le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu pour l'opération d'ordre budgétaire liée à l'intervention du SDEER de procéder à l'écriture suivante :

D. C/21534-041 = 70 974,53 €

R. C/1326-041 = 35 487,27 €

R. C/16876-041 = 35 487,26 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

2- Indemnité de conseil et de gestion de M. le Receveur municipal intérimaire.

Le Conseil municipal,

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

1°) de demander le concours de Monsieur Eric ARSICAUD, Receveur Municipal intérimaire, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;

2°) de prendre acte de l'acceptation de Monsieur Eric ARSICAUD, Receveur Municipal intérimaire, et de lui allouer, à compter du 1^{er} janvier 2008, une indemnité de conseil égale à 100 % de l'indemnité de conseil théorique calculée conformément à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 par application du tarif ci-après à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement y compris, éventuellement, les dépenses des services autonomes non personnalisés annexées au compte de la Collectivité, à l'exception des opérations d'ordre, et afférentes aux trois dernières années : en aucun cas, cette indemnité ne pourra excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

3°) de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour le montant maximum autorisé ;

4°) d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à l'article 6225 du budget.

3- Participation aux travaux de raccordement au réseau France Telecom à la Rétorie.

Le Maire informe le Conseil municipal que des administrés ont dû supporter une dépense liée à l'alimentation en souterrain du réseau France Telecom pour le raccordement de leur habitation. La dépense s'élève à 697,79 € TTC. Le Conseil municipal, constatant que d'autres cas se sont déjà présentés sur la Commune, décide d'accorder à M. et Mme LEMA une aide correspondant à la moitié des frais, soit 349 €.

4- Tarif particulier pour une location de la salle.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une association dont le siège social est à Bussac, a réservé la Salle municipale pour le 31 décembre 2008. Le Conseil municipal, considérant que cette location est tout à fait particulière puisqu'il s'agit d'un réveillon, affirme ne pas pouvoir de ce fait appliquer la gratuité comme indiqué dans la délibération. Le Maire propose d'appliquer le tarif Bussacais assorti d'une remise de 1/3. Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte la proposition par 8 voix pour, 2 voix contre, et 5 abstentions.

5- SEMIS : acte de cautionnement solidaire.

Le Maire informe le Conseil municipal que la Caisse de Crédit Mutuel, Caisse Fédérale de La Roche sur Yon a consenti un prêt à la SEMIS pour les terrains que cette dernière doit acheter à la Commune (Lotissement la Croix). Il fait savoir que le montant cautionné est de 112 500 € plus tous les intérêts de retard, commissions, frais et accessoires correspondants. Après examen des conditions générales et particulières, le Conseil municipal s'engage pour ce cautionnement solidaire vis à vis de la SEMIS et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à cet effet.

6- Syndicat de la Voirie : projet de modifications des statuts du Syndicat Mixte Départemental

M. le Maire expose au Conseil municipal, que lors de l'Assemblée générale du syndicat mixte départemental de la voirie du 27 juin 2008, Monsieur Claude BELOT, Président, a proposé un élargissement de bureau, dans un souci d'amélioration de la représentativité de l'ensemble du territoire. Par ailleurs, pour neuf cantons, un SIVU et une CDC, il a été constaté lors des dernières élections, un déficit de représentants ne permettant

pas l'élection en nombre suffisant de délégués titulaires et suppléants. En application de l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente les modifications nécessaires à la nouvelle rédaction des statuts :

ARTICLE 5 :

Désignation d'électeurs en nombre suffisant, par rapport à la population communale ou communautaire, dans le respect des textes en vigueur.

ARTICLE 6 :

Le comité élit parmi ses membres, un bureau composé d'un président, de vice-président, d'un secrétaire, et de membre du bureau, dont le nombre est déterminé par délibération du comité syndical, dans le respect des textes en vigueur.

Les autres articles des statuts sont sans changement.

7- Acceptation d'un legs.

Le Maire informe le Conseil municipal que Maître GERMAIN, Notaire à SAINTES lui a transmis la copie du testament rédigé par Mme ROBIER qui lègue à la Commune la somme de 1 525 €, à charge de surveiller sa sépulture. Le Conseil municipal, considérant que cette administrée était très attachée à la Commune de Bussac où elle est née et a toujours vécu, accepte ce legs et autorise le Maire à effectuer les formalités d'usage avec le Notaire. Le montant du legs sera imputé à l'article 7713.

8- Prime de fin d'année allouée au personnel communal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis quelques années une prime de fin d'année est allouée au personnel communal. Dans un souci d'équité avec les agents intercommunaux, le Maire propose une augmentation de 3% de la prime par rapport à 2007. Les agents CNRACL soumis à la fois au 1% solidarité et à la RAFPT percevront un montant brut de 894,90 € pour un temps plein, les agents CNRACL soumis uniquement à la RAFPT un montant brut de 885,20 € pour un temps plein et les agents IRCANTEC un montant brut de 837,20 € pour un temps plein. Le Conseil municipal accepte ces propositions. Un tableau indiquant les montants bruts de la prime attribuée à chaque agent est annexé à la présente délibération.

Nom de l'Agent	Montant de la prime
ALLINAND Marie-Claude	843,76 €
ALLAMARGOT Sylvie	432,48 €
BENOIT Bruno	885,20 €
FERREIRA Maria	784,03 €
MOISY Alain	885,20 €
MOUSSET Christian	853,59 €
PASQUIER Stéphane	885,20 €
FOUQUET Liliane	592,02 €
GELICUS Corinne	306,18 €

9- Acquisition d'un défibrillateur et demandes de subventions à l'Etat et au Conseil Général.

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 25/06/2008 par laquelle il avait été décidé l'acquisition d'un défibrillateur. Il fait savoir que l'Association des Maires s'est engagée dans la négociation d'un contrat groupe, de manière à proposer à ses adhérents un prix unitaire attractif. Cet appareil est proposé au tarif de 1 320 € HT soit 1 578,72 € TTC auquel il convient d'ajouter une paire d'électrodes pédiatriques d'un montant de 93,10 € HT soit 111,34 € TTC. Le Conseil Général subventionne cet investissement à 30 % (plafond de 2 500 € limité à un appareil par commune) et l'Etat aide à hauteur de 50 % (plafond de 700 €). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir un défibrillateur pour un montant de 1 320 € HT plus une paire d'électrodes pédiatriques à 93,10 € HT
- de solliciter les subventions auprès du Conseil Général et de l'Etat (DGE)
- de prévoir les crédits au budget.

10- Vente de terrains à la SEMIS : prise en compte des frais financiers.

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 22 septembre dans laquelle un prix de vente global de 207 073 € avait été fixé, tous frais inclus. Or, la signature de l'acte ne pouvant intervenir qu'en fin d'année, il convient d'y rajouter les frais financiers que la Commune paiera jusqu'au 31/12/2008. Le nouveau prix de vente global est donc de 209 292,22 €.

11- Locaux scolaires : réaménagement de la légumerie de la cuisine et pose d'une ventilation : demande d'aide financière auprès du Conseil Général.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, suite à la visite et aux remarques des Services Vétérinaires, il y a lieu de réaménager la cuisine du Groupe Scolaire, à savoir le remplacement de la plonge par une plonge – légumerie. Il convient également de prévoir la pose d'une ventilation dans les locaux. Il présente l'avant-projet et le montant prévisionnel de la dépense qui s'élève à 9 013,10 € H.T. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sollicite une aide financière du Conseil Général au titre de Grosses Réparations aux locaux scolaires du 1^{er} degré.

12- Locaux scolaires : réaménagement de la légumerie de la cuisine et pose d'une ventilation : demande d'aide financière de l'Etat au titre de la DGE :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, suite à la visite et aux remarques des Services Vétérinaires, il y a lieu de réaménager la cuisine du Groupe

Scolaire, à savoir le remplacement de la plonge par une plonge – légumerie. Il convient également de prévoir la pose d'une ventilation dans les locaux. Il présente l'avant-projet et le montant prévisionnel de la dépense qui s'élève à 9 013,10 € H.T. Le plan de financement se décompose comme suit :

- Fonds propres : 2 705,10 €
- DGE (au taux de 35%) : 3 154,00 €
- Subvention du Conseil Général au taux de 35% : 3 154,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sollicite donc une aide de l'Etat au titre de la DGE.

13- Travaux d'isolation acoustique au restaurant scolaire : demande de subvention auprès du Conseil Général

Le Maire informe le Conseil municipal des devis qu'il a reçus des trois entreprises consultées pour la réalisation des travaux d'isolation acoustique du restaurant scolaire. Des trois propositions reçues, seule l'entreprise BOUGNOTEAU répond au cahier des charges «diagnostic acoustique» établi au vu de l'étude préalablement réalisée. Dans ces conditions, et après conseil pris auprès du Service Travaux de la Communauté de Communes du Pays Santon, le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de l'Entreprise BOUGNOTEAU pour un montant de 11 439,16 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sollicite une subvention du Conseil Général.

14- Travaux d'isolation acoustique au restaurant scolaire : demande d'aide financière de l'Etat au titre de la DGE

Le Maire informe le Conseil municipal des devis qu'il a reçus des trois entreprises consultées pour la réalisation des travaux d'isolation acoustique du restaurant scolaire. Des trois propositions reçues, seule l'entreprise BOUGNOTEAU répond au cahier des charges «diagnostic acoustique » établi au vu de l'étude préalablement réalisée. Dans ces conditions, et après conseil pris auprès du Service Travaux de la Communauté de Communes du Pays Santon, le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de l'Entreprise BOUGNOTEAU pour un montant de 11 439,16 € HT. Le plan de financement se décompose comme suit :

- Fonds propres : 3 433,16 €
- DGE au taux de 35% : 4 003,00 €
- Subvention du Conseil Général au taux de 35% : 4 003,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sollicite donc une aide de l'Etat au titre de la DGE.

15- Service minimum à l'Ecole : droit d'accueil pour les élèves des classes maternelles et élémentaires.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire vient d'être définitivement votée par l'assemblée Nationale le 23 juillet 2008. Cette loi oblige les communes à mettre en place un service d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires, pendant le temps scolaire, en cas d'absence imprévisible d'un professeur et de l'impossibilité de le remplacer ; il en est de même en cas de grève lorsque le nombre d'enseignants qui ont déclaré leur intention de participer à une grève est égal ou supérieur à 25% du nombre d'enseignants de l'école. La CDC du Pays Santon n'a pas les compétences pour se substituer aux communes pour le moment, et le service Education n'a pas actuellement trouvé de solution ni de moyen pour accueillir les enfants en cas d'afflux important. Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune de Bussac sur Charente n'a pas les moyens matériels ni le personnel compétent pour accueillir et encadrer les enfants dans des conditions de sécurité suffisantes, comme demandé ci-dessus. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré demande à l'unanimité, de notifier aux autorités supérieures cette impossibilité à appliquer la loi précitée.

16- Désignation d'un délégué UNIMA

Le Conseil municipal désigne M. Jean BARBOT comme délégué au sein de l'Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA).

17- Questions diverses

➤ **ADSL** : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une nouvelle pétition et qu'il continue à travailler le dossier avec les services du Conseil Général et 17 Numérique.

➤ **Conseil Communautaire** : Le prochain Conseil Communautaire se déroulera le 27 novembre à Bussac sur Charente.

➤ **Festival Régional de Théâtre amateur** : M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été à nouveau sollicité par les responsables du Festival Régional de Théâtre amateur pour une prestation en 2009.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2008

1- Décisions modificatives.

➤ Projet de construction d'une chaufferie collective : décision modificative pour inscription de crédits. Le Maire rappelle au Conseil municipal la convention du 05/06/2008 entre la Communauté de Communes du Pays Santon et la Commune pour la réalisation d'une chaufferie collective fonctionnant au bois déchiqueté. Il fait savoir qu'une première facture liée au bilan financier de l'opération doit être réglée sur l'exercice 2008. Il propose d'inscrire les crédits de la façon suivante :

D.	C/238-185	+1 011,80 €
D.	C/2313-041	+1 011,80 €
R.	C/238-041	+1 011,80 €
D.	C/2313-185	- 1 011,80 €

➤ Changement imputation : Le Maire informe le Conseil municipal que le règlement du spectacle de la Compagnie Torrent – Ciel n'aurait pas dû être inscrit au C/6574 mais au C/6232. Cette erreur d'imputation rend nécessaire l'écriture suivante :

C/6574	- 1250 €
C/6232	+ 1250 €

Le Conseil accepte cette proposition.

➤ Virement de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement : Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de rajouter des crédits au chapitre 66 «charges financières». Il propose de procéder à ce virement de la façon suivante :

C/66111	+ 9 000 €
C/6411	- 9 000 €

Le Conseil accepte cette proposition.

➤ Remboursement anticipé de deux prêts : inscription des crédits : Le Maire rappelle au Conseil municipal que la SEMIS va acquérir les terrains qui constituent le lotissement «La Croix» pour un montant de 209 292,22 €. Il propose de rembourser par anticipation les deux crédits d'investissement consolidables qui avaient été souscrits auprès de la Caisse d'Epargne en 2006 pour un montant de 203 150 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition. Le Maire invite de ce fait le Conseil municipal à procéder à l'inscription des crédits de la manière suivante :

R.	C/024	209 292,22 €
D.	C/1641	203 150,00 €
D.	C/2313-185	6 142,22 €

2- Participation financière au repas du Conseil Communautaire.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Santon s'est réuni à la Salle Municipale le Jeudi 27 novembre.

A l'issue de la réunion, un repas a été servi aux élus. Il est donc demandé une participation de 10 € par personne. Le Conseil municipal décide que la Commune prendra à sa charge les repas des conseillers municipaux de la Commune ainsi que ceux de Mme la Député et de deux Conseillers Généraux ainsi que ceux des trois directeurs des pôles et de la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes.

3- Mise en place d'une citerne incendie pour la desserte dans le secteur de l'Espérance.

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de mettre en place une citerne de défense incendie dans le secteur de l'Espérance et du futur lotissement de «La Croix», en bordure de la Route départementale 114. Pour ce faire, un accord a été trouvé avec Madame CHASSEUIL propriétaire de la parcelle cadastrée AB 515. Madame CHASSEUIL accepte de mettre à disposition de la commune une zone de sa parcelle d'environ 50m². Une convention d'occupation de la parcelle sera mise en place entre les deux parties. La commune prendra à sa charge la partie génie civile des travaux de terrassement nécessaires à la mise en place d'un compteur d'eau pour alimenter la citerne. Elle autorisera ensuite Madame CHASSEUIL à se raccorder sur cette canalisation afin de faire réaliser à sa charge un branchement pour sa propriété. Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches nécessaires et à signer tout document y afférent.

4- Adhésion au service MSA de médecine du travail.

Le Maire informe le Conseil municipal que la Médecine qui assurait le suivi des agents de la Commune à la Médecine du Travail prend sa retraite au 31/12/2008. Il propose au Conseil municipal de prendre contact avec le Service de la MSA afin de connaître le coût et les conditions de ses prestations. Le Conseil municipal l'autorise à entreprendre les démarches nécessaires.

5- Questions diverses.

➤ Chèques CESU : Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été questionné par 2 administrés désireux d'utiliser leurs chèques CESU pour régler leurs frais de garderie. Le Conseil municipal, constatant que le coût pour la Collectivité est non négligeable et que la procédure est lourde du point de vue administratif, décide de ne pas adhérer pour l'instant

Etat civil



Naissance

Bussac-info est heureux de saluer la venue de :

- Sarah MOLLARET née le 3 octobre 2008, fille de M. et Mme MOLLARET Olivier, 5 Chemin des Grandes Versennes.
- Noa BARITEAU--BIROT né le 23 décembre 2008, fils de M. BARITEAU Bruno et de Mme BIROT Stéphanie, 4 Impasse de la Cuelle.
- Marie et Bénédicte DAVIGNON nées le 24 décembre 2008, filles de M. DAVIGNON Benoit et Mme LACAPE Patricia, 35 Chemin des Grands Champs.

Décès

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances à la famille de :

- Mme Francine GANTIER née MARTIN, décédée le 23 septembre 2008 à Saintes.
- Mme Simone ROBIER née BRUNET, décédée le 23 septembre 2008 à Saintes.
- M. Marc PEROCHAIN, décédé le 29 septembre 2008 à Bussac sur Charente.
- Mme BRETAUD Marcelle née VINET, décédée le 16 octobre 2008 à Saintes.
- M. Roland GAGNARD, décédé le 22 octobre 2008 à Saintes.
- M. Guy BINDER, décédé le 20 novembre 2008 à Bussac sur Charente.
- M. Serge VIEUILLE, décédé le 12 janvier 2009 à Saintes.

La famille de Mme Marcelle Bretaud née Vinet a été très touchée par les marques de sympathie que leur ont témoigné beaucoup de Bussacais et leur adresse leurs sincères remerciements.

LE RECENSEMENT DES L'AGE DE 16 ANS

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat.

Après la journée d'appel de préparation à la défense (J.A.P.D), en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JAPD, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Vous pouvez prendre contact auprès de nos services soit par :

Mel : bapd-bsn-poi@dsn.sga.defense.gouv.fr

Tél : 05.49.00.24.12

Fax : 05.49.00.24.50

Courrier : Bureau du Service National de Poitiers

Quartier Aboville

BP 647

86023 POITIERS CEDEX

OBJECTIF CITOYEN



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???



www.defense.gouv.fr

Robrique 'Jeunes et JAPD'

Vie Paroissiale...

Nous voici déjà en 2009 ! Et, encore une fois, le comité de rédaction nous ouvre agréablement ses colonnes. Quelques informations complémentaires sont ici délivrées à nos lecteurs.

Le responsable du secteur paroissial est désormais l'Abbé Jean-Pierre Lalot qui demeure au presbytère 13 rue Saint-Pallais à Saintes (tél : 05 46 92 07 21 et fax : 05 46 92 51 24). Des permanences y sont assurées du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h. Le Père Camille Coly continue à célébrer avec enthousiasme la messe à Bussac de temps en temps.

Le Sacrement des malades aura lieu à l'Abbaye le dimanche 8 février 2009 à 10h30. Si vous désirez vous faire connaître pour ce sacrement, il convient de prendre l'attache du presbytère (coordonnées ci-dessus) ou de Jacky Pouponnot à Bussac (05 46 97 65 08). Une rencontre préalable se déroulera le mercredi 28 janvier à 15h au presbytère.

Le conseil pastoral souhaite une bonne et heureuse année 2009 aux Bussacaises et Bussacais qui peuvent venir nombreux le deuxième dimanche du mois à 9h15 dans notre belle église (comme ils le font avec bonheur chaque année pour la bénédiction des Rameaux). Notre église, c'est aussi l'un des joyaux de notre commune, et nous savons pouvoir compter sur notre Conseil municipal et notre communauté pour continuer à l'entretenir et l'embellir. L'été passé, la directrice de l'Atelier du patrimoine de la Communauté de communes et les responsables de la Saintonge Romane nous ont commenté l'histoire de notre église et de ses environs dans une soirée agréable à l'issue de laquelle M. le maire nous a invité à un verre de l'amitié.

Mais, qui est donc l'Abbé Jean-Pierre-Lalot qui a succédé en septembre à Gérard Boudaud ?

Né à Tours en février 1956 d'une famille charentaise de l'île d'Oléron, le jeune Jean-Pierre Lalot entre moine cistercien en 1985 à la Trappe en Bretagne. Il est ordonné prêtre en 1987 à Rochefort sur mer où il exercera, pendant 10 ans, différents ministères. Il sera notamment aumônier de la prison puis curé de Saint-Paul et responsable du catéchisme des adultes. En 1997, il devient curé à La Rochelle jusqu'en 2001 où il devient responsable des quatre paroisses de Saint-Sulpice de Royan et environs. Le voici arrivé à l'Abbaye de Saintes et au service des Paroisses avoisinantes, dont Bussac et nous lui souhaitons bienvenue.

Je puis témoigner du dynamisme de Jean-Pierre Lalot dont les homélies sont très pointues et argumentées. Cet homme de foi est marqué par son engagement de moine contemplatif mais également de curé responsable de paroisse. J'invite vivement les habitants de notre belle commune à venir partager avec lui le témoignage de notre Foi mais également celui de saintongeais, même si l'on n'est pas croyant ou pratiquant.

(Pour la communauté, Pierre-Philippe Feyzeau).

INFO CDC...

Tri sélectif...

Un doute ?

- ☞ N'hésitez pas : jetez dans votre poubelle habituelle ou portez à la déchetterie
- ☞ L'alphabet du tri sur internet : www.cc-pays-santon.fr/environnement/jetpatou5.htm

Où puis-je obtenir des sacs de tri ?

- ☞ A l'accueil de votre mairie, de la communauté de communes, de l'écosite ZI des Charriers ou à l'écobus présent sur les marchés de Saintes

Que faire de vos encombrants ?

- ☞ Téléphonez au 05.46.98.07.19, ramassage sur demande à votre domicile

A déposer en déchetterie :

- ☞ Les pots de fleurs
- ☞ La vaisselle, faïence et porcelaine
- ☞ Les ampoules, les piles..

Récapitulatif pour Février-Mars-Avril-Mai 2009

Pensez à sortir vos conteneurs la veille du jour de ramassage après 19h00

Secteur 4 (voir secteur 5 en Mairie)

<u>Emballages recyclables</u> Bouteille plastique, boîte métallique, brique, cartonnelle	<u>Verres</u> Bouteilles, bocaux, pots en verre	<u>Papiers</u> Journaux, magazines, prospectus
28 janvier	30 janvier	
11 février		13 février
25 février	27 février	
11 mars		
25 mars	27 mars	
8 avril		10 avril
22 avril	24 avril	
6 mai		
20 mai	29 mai	

Section Micro Informatique

Sous la houlette de Jean-Pierre Pelletreau, fidèle au poste, un petit groupe de mordus se retrouve toujours chaque mercredi soir à partir de 20h30 dans la salle mise à sa disposition avec un peu de matériel informatique... Ils se retrouvent en toute convivialité pour échanger dans un langage qui n'est pas toujours accessible au premier venu. Au contact les uns des autres, ils s'enrichissent de leurs connaissances mutuelles. Si vous souhaitez vous initier ou vous perfectionner dans le domaine de l'informatique, n'hésitez pas à les rejoindre, ils seront heureux de partager avec vous tous leurs petits secrets....



Une partie de l'équipe : Le plus jeune a 11 ans, le plus vieux va sur ses.....
Combien d'années déjà Bruno ?

Petit mot de la section aux Bussacais :

« Vous avez été plus de 200 à signer notre pétition afin que Bussac ne reste pas la commune isolée du progrès informatique. D'abord merci à vous, et nos excuses à ceux que nous n'avons pu contacter. Cette pétition a été remise à notre maire le 17/10/08 »

Information de l'Association nationale des pupilles de la nation, orphelins de guerre et du devoir (conflits 14/18,39/45,Indochine,Algérie..)

1 rue des Cytises 17420 St Palais sur mer- 05.46.06.91.88

« Nous recherchons tous les pupilles de la Nation résidant en Charente-Maritime afin de les informer de leurs droits et de les accompagner dans leurs démarches. Beaucoup d'entre eux ne connaissent pas les décrets et ignorent leurs droits. La situation actuelle est donc discriminatoire. »

Ca s'est passé à Bussac...

11 novembre 2008

La cérémonie du 11 novembre 2008 a suscité un intérêt certain auprès des habitants de la commune, comme chaque année.

Cette cérémonie avait une signification particulière. En effet, cette année qui marquait le quatre vingt dixième anniversaire de la fin de la première guerre mondiale aura aussi vu la disparition du dernier poilu français, Lazare Pontichelli.

Ce fut un bel hommage rendu par la population bussacaïse, dont de nombreux enfants, aux combattants de cette guerre meurtrière.



Traditionnelle distribution des bleuets



Lecture de la lettre du
Ministre des anciens
combattants.

L'ADMS fidèle au
rendez-vous de Bussac



Les enfants devant Paul Rhé
pendant l'appel aux morts pour la
France.



Théâtre

Le 23 novembre, la troupe de théâtre les Enfants de Bernos était en représentation à Bussac.

C'était une nouveauté, puisque c'était la première fois que cette troupe de théâtre amateur jouait hors de sa commune de résidence.



En ce dimanche après-midi, une cinquantaine de personnes avait fait le déplacement, dont quelques personnes âgées d'une maison de retraite voisine.

La pièce, « Quoi ma boule ? qu'est-ce qu'elle a ma boule ? » écrite et mise en scène par Annick Chilleaut était jouée sur un rythme soutenu. Beaucoup d'originalité et d'humour dans ce scénario où les personnages se retrouvaient souvent dans des situations cocasses.



Le succès rencontré a donné des ailes à cette troupe qui s'est produit depuis dans d'autres communes de la région, en particulier à Saint Léger pour le Téléthon.



A l'entracte, la buvette était tenue par le foyer rural, ce qui a permis aux spectateurs de partager un moment convivial.

Seniors, soyez acteur de votre santé

**Conférence-débat
« Seniors, soyez acteur de votre santé »**

Toutes les personnes, quelque soit leur caisse de retraite, âgées de 55 ans et plus, du secteur de la CDC du Pays Santon (Saint-Vaize, Le Douhet, Vénérand, La Chapelle des pots, Bussac-sur-Charente, Foncouverte, Saintes, Ecurat, Saint-Georges des Coteaux, Pessines, Varzay, Chermignac, Thénac, Préguiillac, Les Gonds, La Jard, Courcoury Saint-Sever de Saintonge, Colombiers) et la commune de Chaniers sont invités le :

**Mardi 03 février 2009
de 14 h 15 à 16 h 45
à l'annexe du Conseil Général de Saintes
Salle Val de Charente
(Accès par le rue de l'Alma)**

à une conférence débat : « Seniors soyez acteur de votre santé ».

Renseignements : CLIC du Pays de Saintonge Romane : 05.46.94.59.59
Ou la MSA partenaire pour cette action : 05.46.97.53.03



Réunion du Conseil Communautaire à Bussac

Les élus qui représentent leurs communes au conseil de la Communauté de communes du Pays Santon se sont retrouvés à la salle municipale de Bussac le 27 novembre dernier, chaque commune accueillant tour à tour ces réunions

La Communauté de communes du Pays Santon comprend 19 communes.

15 communes ont deux représentants, 3 en ont trois et Saintes en a dix.

Ces représentants sont désignés par les membres de chacun des conseils municipaux, pour les six ans du mandat.

Pour représenter Bussac, les délégués titulaires sont Christophe Dourthe et Françoise Durand avec pour suppléants, Jean-luc Marchais et Josiane Briand.

Pour rappel le Maire de Bussac a été élu premier vice-président par les délégués communautaires, sur proposition de Jean Rouger, Président et Maire de Saintes.

Les plus anciens Bussacais se souviennent certainement du tandem Guy Chapuis, maire de Bussac, premier Vice-président de la CDC (Sivom au tout début)présidée par Michel Baron, Maire de

saintes. L'histoire se répèterait-elle ???

L'ordre du jour de la réunion portait sur le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2009.

Le Président Jean Rouger a expliqué aux élus, dont beaucoup sont nouveaux, les enjeux financiers de cette nouvelle mandature; les contraintes sont fortes, en raison de la baisse des dotations de l'Etat, de la situation financière liée aux projets déjà engagés par la communauté, et des derniers

événements que le monde a traversés.

La discussion a porté sur le budget général, sur celui du service environnement et déchets ménagers, sur celui des zones d'activité et enfin sur celui du crématorium.

Étaient également invités à cette réunion, Catherine Quéré Député de Charente-Maritime, Isabelle Pichard-Chauché et Jean-Yves Quéré Conseillers généraux de Saintes

Le conseil communautaire se réunissant environ 6 fois par an, Bussac ne recevra pas le prochain conseil avant environ 3 ans...



THEÂTRE

PETIT DEJEUNER COMPRIS

de Christine REVERHO



à BUSSAC

Samedi 31 janvier 2009

21h00 Salle des fêtes

Adultes

7 €

12 à 18 ans, étudiants, chômeurs,...tarif réduit

3 €

Enfants de moins de 12 ans

Gratuit

Réservations renseignements

Tél: 05 46 96 23 27 ou 06 85 09 45 64

Informations

www.preglissants.fr

Pour combattre le froid de l'hiver, rien de mieux que le rire, alors n'hésitez pas, venez en famille savourer ces tranches de vie...

Pièce de théâtre de :
Christine REVERHO

Mise en scène par :
Raymond MOHSEN

14 comédiens

Durée de la pièce :
2 heures

Décor :
1 chambre d'hôtel bon marché de la Côte d'Azur

Une chambre d'hôtel comme un manège, tellement elle en voit ! Et vous en fait voir. Oui, le spectateur est dans l'armoire, sous le lit, derrière les rideaux. Et même sur le palier.

Il voit tout et même ce qu'il ne devrait pas voir...

Des couples défilent, rentrent et sortent comme dans un moulin, sans unité de temps, à n'importe quelle heure, à des jours différents.

La chambre ne dira rien ; mais vous dira tout. Elle devient un être qui a vieilli, gardant la mémoire de tout ce qui se dit et se fait dans l'intimité.

Dans un tourbillon de bons mots, elle vous raconte ces moments de vie de couples. Histoires de cœur, histoires humaines. L'amour dans toutes ses dimensions... Amour vache, Amour torride, Amour grinçant et grincheux, Amour perdu, Humour toujours...

Un bussacais à l'honneur...

Quand on cherche dans le dictionnaire la définition du mot bénévole, on trouve : « qui fait quelque chose sans obligation, à titre gracieux. »

Mais si on nomme Michel DELAGE, il est évident que l'on ne peut se contenter de ces quelques mots.

Arrivé en janvier 1990 à Bussac, il s'est tout de suite investi dans le bénévolat en commençant par participer au Rallye de Saintonge. Cependant il a du mal à quitter définitivement sa commune d'origine où il continue à pratiquer tous les week-end le football. C'est seulement après une blessure en 95 qu'il quitte le terrain de Roumazières en Charente pour fouler la pelouse de Bussac. Grand amateur de foot, il ne se contente pas de jouer ni de supporter son équipe fétiche l'OM. Il est rapidement très actif au sein de la section et devient entraîneur de l'école de foot dès 2000. Il ne compte pas son temps ; que de matinées où il a pris son travail de « cheminot » à 4 heures du matin pour pouvoir être sur le terrain avec les enfants l'après-midi !.

Michel, comme il le dit lui-même, aime les enfants et le contact avec les personnes.

Naturellement, lorsque la directrice de l'école le sollicite pour participer à des animations, il accepte immédiatement. Il n'a pas manqué beaucoup de fêtes d'école et même lorsque ses propres enfants ont quitté Bussac, il répondait encore et toujours présent.

Lorsque les animations vacances ont été mises en place au foyer rural, Michel a dit oui tout de suite et à chaque fois, il est là sur le terrain avec les jeunes ou il les accompagne sur les sentiers de VTT.

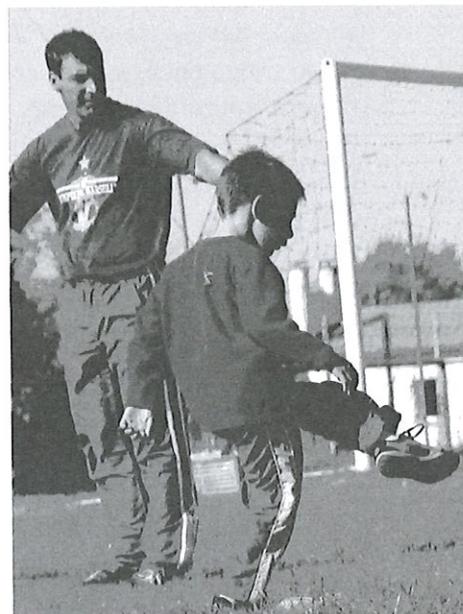
Il a les qualités essentielles pour un bénévole : altruisme, discrétion, disponibilité, et ce qui n'est pas négligeable, c'est son talent de « bricoleur ». Grâce à lui et bien sûr ses amis, les locaux sportifs de la commune sont rafraîchis régulièrement ; que ce soit les vestiaires du foot, le local tennis, les locaux de la section pétanque (où là aussi il est bénévole)...

Il est un membre pivot de la vie associative bussacaise et nous le voyons régulièrement au cours des diverses manifestations (surtout derrière la buvette, où sa sympathie doit à l'évidence faire bonne recette avec les consommations...)

C'est avant tout un passionné et ses activités ne manquent pas. Outre le foot, la pétanque, etc, vous pourrez également le rencontrer à la croisée des bois au moment de la pousse des champignons, surtout des cèpes. Soyez sûr que dès la levée du jour il sera à l'affût de la moindre petite boule sortie de terre. Début mars, il va également revêtir une autre tenue et aller longer la rivière (loin de chez nous) au moment de l'ouverture de la pêche à la truite. Là, instants prioritaires, ne pas le solliciter...

Michel : c'est donner et partager tout en vivant pleinement ses passions, sans jamais faillir aux engagements pris.

On ne peut que lui souhaiter un très long chemin et lui dire déjà un grand merci.



CA BOUGE AUX DEAUX !!!

PIQUE NIQUE (septembre 2008)

Une fois de plus l'événement qui marque la fin des vacances d'été aux Deaux est le traditionnel pique-nique du village.

C'est l'occasion, pour les nouveaux venus, de faire plus ample connaissance avec les anciens. Et pour tous, de partager un moment convivial entre voisins autour d'un verre, qui au fil des années, devient le vrai « Verre de l'Amitié ».

Cette année encore, nous avons découvert les spécialités de chacun. Nous retiendrons, le fameux apéro de Sylviane, la salade aux fleurs de Stéphanie, le riz cantonnais d'Annie, le Broyé du Poitou de Nathalie et les eaux-de-vie « maison » d'Olivier !!!

L'année passée, la journée s'était clôturée par une partie de pétanque, cette fois, place à la discussion et à la franche rigolade.

Petits et grands se sont séparés dans la bonne humeur, bien fatigués mais heureux, et se sont promis de se retrouver l'année prochaine, même lieu, même heure...!!



HALLOWEEN 2008

Depuis plusieurs années, le 31 octobre est la date fétiche des enfants des Deaux qui se retrouvent entre amis pour fêter Halloween

Ce jour là, les adultes sont les plus effrayés car les « Terreurs » (comprendre les Enfants) des Deaux déguisés en sorcières, fantômes,



citrouilles et toutes les autres « terreurs » d'Halloween....se préparent à « terroriser » les parents, les voisins du village ... Si les adultes ne veulent pas être transformés en vilaines choses.....ils rassemblent des friandises, allument leurs lanternes et..... attendent patiemment nos Amis les Terreurs .En général la récolte des bonbons est fructueuse, donc, soit les adultes sont très effrayés..... soit ils sont très généreux !

Le point sur les travaux.

Enfouissement des réseaux

Une nouvelle tranche de mise en souterrain des réseaux EDF et France Télécom a débuté dans le secteur des Motillons et de la Sablière.

Ces travaux s'étendront jusqu'aux abords de la Route départementale 114.

Ils seront suivis au printemps par la tranche qui concernera le secteur de l'Espérance.

La réalisation de ces deux nouvelles étapes permettra que l'enfouissement des réseaux à l'entrée Nord de la commune soit entièrement réalisé.



Adduction d'eau potable



L'été s'annonce moins sec du côté des robinets des habitants des hauteurs de la commune.

En effet le Syndicat des eaux a décidé, suite aux demandes répétées de la Municipalité, de lancer au printemps les travaux de renforcement du réseau d'eau potable desservant ce secteur. Une première tranche de travaux débutera de Puy Gibeau sur la commune de

Fontcouverte. Sur une distance d'environ 2 kilomètres, les canalisations actuelles d'un diamètre de 63 mm seront remplacées par des canalisations d'un diamètre de 125 mm. Ce doublement des diamètres apportera un meilleur débit et une plus forte pression. Les modélisations informatiques réalisées par l'entreprise SOCAMA qui s'occupe de l'opération, donnent des résultats très satisfaisants pour les secteurs de notre commune touchés par des baisses importantes de débit en période estivale.

Une deuxième tranche de même longueur devrait être réalisée en 2010.

Lotissement de la Croix

La première tranche de la viabilisation du lotissement de la Croix a été réalisée.

Les différents lots seront commercialisés par la SEMIS.

La mise en place d'une citerne de défense incendie dans ce secteur de la commune est à l'étude. Les travaux seront réalisés dans le courant de l'année.

Enfin, l'étude pour la réalisation d'une piste cyclable qui longerait le lotissement en bordure de la RD 114 va également être lancée en concertation avec les services du Département.

Pour tout renseignement sur le lotissement et sa commercialisation, contacter la mairie de Bussac ou la SEMIS.



ILLUMINATIONS DE NOEL A BUSSAC

Pas facile de réussir une photo de nuit... J'espère que ceux qui ne verront pas leur maison illuminée ne nous en voudront pas, car malheureusement il y en a eu beaucoup de ratées..



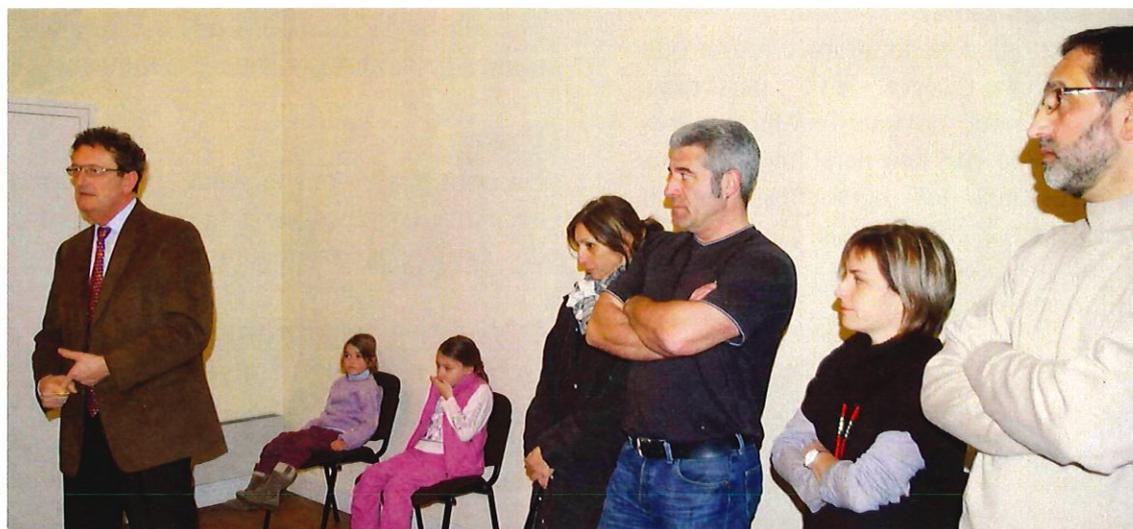
Ohhh !!!!!

Ahhh !!!!



Bravo à tous ceux qui, en illuminant leurs maisons, ont illuminé les yeux de nos enfants et les nôtres....

CÉRÉMONIE DES VŒUX DES ELUS POUR LE PERSONNEL, LES MEMBRES DU CCAS, ET BENEVOLES ASSOCIATIFS



Voirie

L'automne a permis de terminer la campagne d'entretien et de réparation de la voirie communale.

Cette année 60 tonnes d'enrobé à froid ont été étendues sur les chemins de la commune.

Un programme de 8000 euros de « point à temps automatique » est venu compléter ce travail.

Le chemin des Deaux, le chemin de l'Escambouille et l'impasse de la Petite Fosse ont été gravillonnés.

La réception des travaux de revêtement des parkings des Eperches et de la place d'Oron la ville ont eu lieu en présence des représentants de la Municipalité, de la DDE et de l'entreprise Colas. Les finitions ont été réalisées. Ces travaux semblent donner satisfaction aux usagers.

La question d'un marquage au sol des places de parking est posée. Il semble pour l'instant que le stationnement se fasse de manière satisfaisante.

Nous constatons cependant avec regret que l'emplacement réservé aux personnes handicapées, situé devant l'école, est très souvent occupé par des personnes valides empêchant ainsi les personnes qui en auraient besoin d'en bénéficier.

Les élus réfléchissent à la manière d'améliorer la situation.



Espaces verts

La haie située près de l'église a été nettoyée.



Ce travail préfigure un chantier plus vaste d'aménagement du parking de l'église.

Les réflexions ont commencé. Elles seront conduites par la Municipalité en concertation avec le CAUE, le groupe de la paroisse et les habitants.

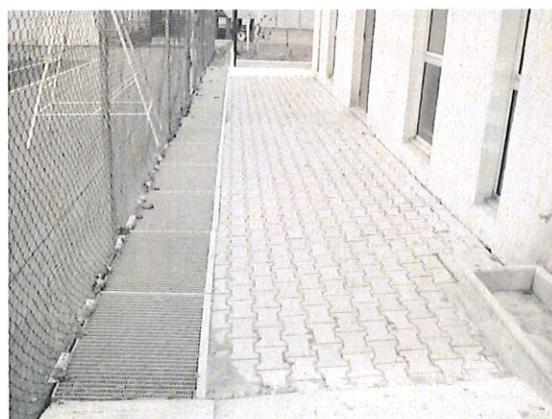
Les allées du cimetière ont été refaites, 5 tonnes de cailloux y ont été étendues.

Ecole

Un petit geste pour la planète : à l'école la trentaine d'ampoules a été remplacée par des lampes basse consommation.

Bâtiments communaux :

Des travaux importants ont été réalisés autour de la salle municipale pour améliorer la collecte et l'écoulement des eaux pluviales.



Devant la salle, devant le foyer rural et le long des cours de tennis des grilles de collecte ont été installées.

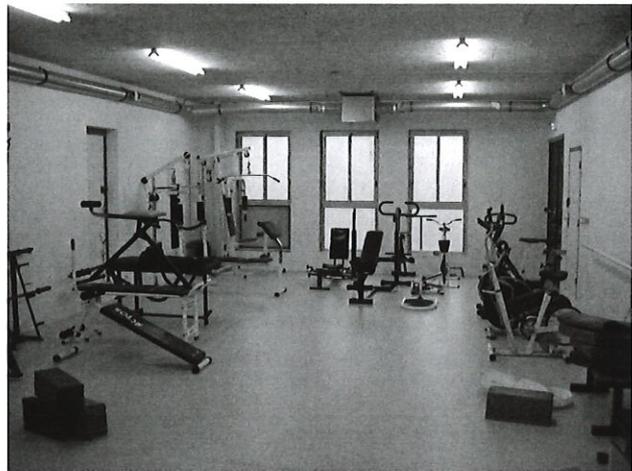
Nous espérons ainsi que les différentes installations du foyer rural ne subissent plus de dégâts lors des pluies violentes..

Les employés communaux ont rafraîchi la salle de musculation en refaisant entièrement le sol et en remplaçant la vieille moquette par un revêtement plastique. Une ventilation mécanique a été installée.

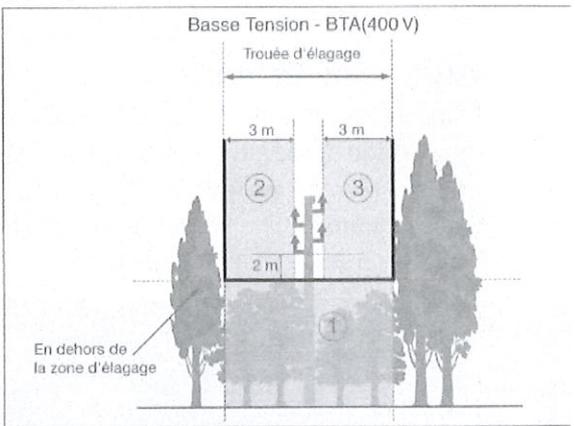
Les forçats de la fonte pourront ainsi transpirer dans un meilleur confort.

Les sols d'un des logements situés derrière l'école sont en cours de réfection. Les

parquets vieillissants seront remplacés par du carrelage.



Les zones d'élagage et les distances



QUI EST RESPONSABLE DE QUOI ?

Le propriétaire, public ou privé

L'élagage relève de la responsabilité du propriétaire :

1. En domaine privé, si l'arbre déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique (article 24 du décret du 14/03/1966, Chapitre IV).
2. En domaine privé ou public, si le propriétaire, lors de la plantation de l'arbre, n'a pas respecté les distances réglementaires par rapport à une ligne (prescrites dans la norme NF C 11-201).

ERDF

En dehors des deux cas spécifiques traités ci-contre, pour toutes les lignes situées en domaine public ou privé, ERDF assure l'élagage des branches.

Chaque propriétaire est directement informé au préalable par l'élagueur de son intervention.

Les bois issus de l'élagage sont laissés sur la parcelle.

QUI PAIE QUOI ?

Le propriétaire, public ou privé

Cet élagage est à la charge financière du propriétaire. Il est réalisé par ses soins ou par une entreprise agréée de son choix (voir plus d'informations au dos du document).

ERDF

Cet élagage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

Le saviez-vous ?

Lorsque les branches occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, ERDF engage des recours envers les propriétaires des arbres responsables des dommages. Coût moyen des dégâts à la charge des propriétaires d'arbres : 6000 €



CCAS

Rappel des permanences de l'assistante sociale dans notre secteur :

Mairie de Bussac : 2^{ème} mardi du mois le matin

Mairie de Fontcouverte : 2^{ème} mardi du mois l'après-midi

Mairie de St Vaize : 4^{ème} mardi du mois le matin

Délégation territoriale (annexe du Conseil général) : 3^{ème} mardi du mois le matin

Nous vous informons que la liste des assistantes maternelles
est consultable en mairie

Noël solidaire

Cette année, 40 places ont été distribuées par le CCAS à des familles bussacaises aux revenus modestes, afin d'aller applaudir le 6 décembre le spectacle de cirque organisé par l'inter CE. Les enfants (et les parents) « en ont pris plein les yeux » avant de voir arriver le père Noël lui-même !

Aide aux devoirs

L'aide aux devoirs pour les collégiens bussacais a repris du service cette année encore, plusieurs familles s'étant manifestées. 7 collégiens en bénéficient.

Cette année, 3 lycéennes bussacaises en assurent l'encadrement. Merci à elles.



→
Le mardi soir :
Cynthia Lebsir et
Ophélie Geneau

←
Le jeudi soir :
Cindy Maulavé



Le 11 Novembre 2008 réunissait comme chaque année les Aînés de la commune pour le repas dansant offert par le CCAS



12h pile : Accueil des invités

Les élus s'organisent pour se répartir les tâches car ce sont eux qui vont assurer le service en salle et en cuisine et ils ne font pas ça tous les jours !!!



Un jeune ex-Bussacais Sébastien Paillé, a assuré le repas avec brio, mais il faut dire que les bonnes volontés en cuisine ne manquaient pas. Elus et membres bénévoles du CCAS se bousculaient pour faire remplir les assiettes



La salle était encore pleine cette année !!!



Le chanteur humoriste qui a animé cette journée a su captiver son assemblée par son talent et la faire rire par son humour.. ;

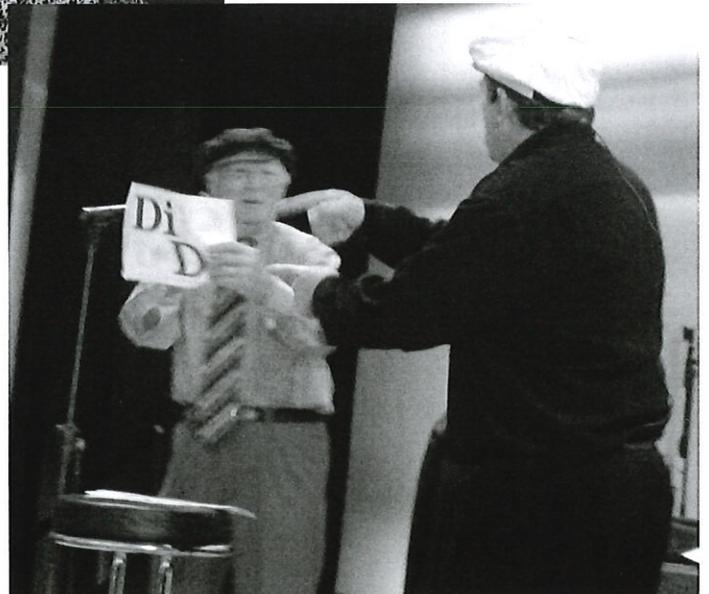
Michel, une blague à raconter ???



La traditionnelle table « des Deux » au fond de la salle...



Petit pas de danse entre élus...



Encore bravo à Michel qui a bien joué le jeu et nous a bien fait rire !!!

Nouvelles de la bibliothèque ...

Adresse : 1 Chemin de Grand Village (en face du secrétariat de la mairie)

C'est une bibliothèque municipale

Horaires d'ouverture au public : tous les mercredis et vendredis de 16h30 à 19 heures

Horaires d'ouverture à l'école : tous les mardis de 14h à 16h30 et vendredis de 15h à 16h30

Téléphone : 05 46 97 18 14

Inscriptions : Gratuité à tous les étudiants (quelque soit l'âge) et 4 euros pour les autres personnes

Ca y est, l'effervescence des fêtes est passée. Notre bibliothèque comme à l'accoutumée se sera parée de ses multiples décorations de Noël. Pendant quelques jours ces simples ornements nous aurons ramenés à nos souvenirs d'antan et les yeux des enfants se seront emplis d'étoiles.



Une nouvelle année commence, c'est l'heure des bilans.

Douze pour cent de la population fréquente la bibliothèque municipale. Nos jeunes, soit au sein de l'école avec leurs maîtres, soit avec leurs parents, ont consulté plus de 5 500 ouvrages partagés entre albums, romans, BD, documentaires et les adultes plus de 2 000, romans, documentaires, policiers, biographies et autres, BD, revues.

Les jeunes peuvent désormais emprunter une nouvelle collection "Les mangas".

Lors de la sortie du livre de Virginie Bégaudeau nous avons organisé une séance de dédicaces.

L'agencement de la bibliothèque a été modifié en ajoutant des étagères, ce qui a un peu "chamboulé" les habitudes de nos lectrices et lecteurs, mais avec près de 5 000 ouvrages nous appartenant, plus ceux que nous laisse le bibliobus lors de ses 2 ou 3 passages annuels, les livres commencent à se sentir à l'étroit.

Nous venons d'effectuer un achat de livres plus variés les uns que les autres.

Parmi eux vous trouverez beaucoup de nouveautés, entre autres:

- Ce que le jour doit à la nuit de Y. KHADRA
- Sexe diamants et plus si affinités de Lauren WEISBERGER
- Ulysse from Bagdad de E.E. SCHMITT
- Où on va Papa de J.L. FOURNIER
- Ils rêvaient des dimanches de Christian SIGNOL
- Confessions d'une religieuse de Sœur EMMANUELLE
- A capella de Pierre PERRET

Avec tous ces choix nous essayons de satisfaire votre envie de lecture à moindres frais. Alors n'hésitez plus, venez nous rendre visite en ces temps de récession.



Toute l'équipe de la bibliothèque vous présente ses Meilleurs Vœux pour 2009.

CONSEIL D'ECOLE DU 13 novembre 2008
--

Présents : M Dourthe, Mme Pubert, Mme Pobel, Mme Ferrer, M Aubin, Mme Nosenzo, Mme Le Moullec, Mme Madier,

Mme Prouteau, Mme Faveau, Mme Bruneteau, Mme Navarro, M Gaucher (DDEN) .

Excusés : Mme Hazart-Brilac, Mme Saulnier.

Excusée de droit : Mme Ripoché (IEN)

Secrétaire : Mme Navarro

Invités : M Charlopeau

Début de séance : 18 h 15 Fin de séance : 21 H 15

Lecture et adoption du procès verbal du précédent conseil d'école

Effectifs de rentrée (4 septembre 2008) :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Mme Le Moullec	11	14							25
Mme Pobel			14	14					28
M. Aubin					14	9			23
Mme Ferrer						10	13		23
Mme Nosenzo							6	17	23
Total	11	14	14	14	13	20	19	17	122

Un élève prévu en MS ne s'est pas présenté.

Effectifs en novembre 2008 :

Un élève de CM1 a déménagé à Saintes le 24 octobre 2008, l'effectif de la classe de CE2-CM1 est de 22.

Deux élèves de cycle 2 vont déménager pendant les vacances de Noël, la classe de GS-CP ne comptera plus que 26 élèves en janvier 2009.

Présentations – équipe pédagogique :

Mme Gaëtane POBEL, directrice, est déchargée tous les jeudis par Mme Catherine Madier.

Mme Sandrine Nosenzo enseigne dans la classe de CM1 et CM2. Elle est remplacée tous les mardis par Mme Madier.

Mme Lindsey BURRY, intervenante en anglais, travaille également avec les CM1 et les CM2.

M. Julien BOCENNO, Emploi Vie Scolaire, a vu son contrat renouvelé jusqu'au 30 juin 2009.

Ce sera sa dernière année.

Mlle Katia BRIDIER, ASEH (Aide à la Scolarisation des Enfants Handicapés), accompagne une enfant de CE1 dans la classe de M. AUBIN.

L'équipe du RASED :

L'équipe est composée de 3 personnes qui ont pour fonction d'aider les enfants qui présentent de grande difficultés scolaires.

Mme Julie ROMBY, psychologue, peut être contactée directement par les parents le souhaitant au 05.49.93.56.92.

Bilan des élections des délégués des parents d'élèves de l'école :

46,9 % des familles ont voté.

92 votants ont voté pour la liste proposée (181 électeurs inscrits).

Il y a eu 7 bulletins blancs ou nuls.

Ont été élus 5 titulaires et 1 suppléante :

Prénom NOM	Classe représentée
Anne NAVARRO	CE2 et CM1 (Mme Ferrer)
Sandrine FAVEAU	CE1 et CE2 (M. Aubin)
Anne-Laure SAULNIER	CM1 et CM2 (Mme Nosenzo)
Valérie PROUTEAU	CE1 et CE2 (M. Aubin)
Marie-Claire HAZART-BRILAC	PS et MS (Mme Le Moullec)
Laëtitia BRUNETEAU	GS et CP (Mme Pobel)

Les suppléants peuvent assister aux séances du Conseil d'école, sans pouvoir prendre part aux débats. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent (arrêté du 13 mai 1985).

Les titulaires s'engagent à prévenir un suppléant en cas de non présence à un Conseil d'école afin que le nombre de représentant, soit cinq, soit atteint.

Ces représentants élus constituent le comité des parents d'élèves, au sein du Conseil d'école.

Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels de l'école. Ils peuvent intervenir pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés (décret n°2006-935 du 28 juillet 2006).

Leurs coordonnées sont affichées à l'entrée de l'école.

Le projet d'école :

Il a été prolongé d'un an par un avenant.

Il s'agit du dispositif d'aide personnalisée présenté en juin dernier.

L'aide a débuté lundi 22 septembre, avec 16 élèves, jusqu'au 23 octobre.

Elle a porté sur des domaines précis : numération, graphisme et écriture, lecture rapide

La période 2, du 17 novembre au 11 décembre, devrait concerner une douzaine d'élèves.

Base élèves 1^{er} degré

Présentation du dispositif.

Vous avez renseigné de nouveaux documents à la rentrée : la fiche d'inscription sur la liste scolaire, la fiche de renseignements école, la fiche de renseignements maternelle, la fiche d'urgence. L'enregistrement administratif des enfants scolarisés va permettre de leur attribuer, dès leur première scolarisation, un numéro d'identification personnalisé (INE : Identifiant National de l'Elève).

L'application informatique «Base élèves 1^{er} degré» est une aide à la gestion des élèves, au suivi de leur scolarité (inscription, répartition dans les classes, radiation). Elle est utilisée par les directeurs d'école (accès à l'ensemble des données), les mairies qui le souhaitent (accès aux données administratives relatives aux élèves de la commune), les inspecteurs de circonscription (accès aux données des écoles de sa circonscription), les inspecteurs d'académie (accès aux données de son département).

« Base élèves » est accessible par internet, la connexion se fait par identifiant et mot de passe, généré par une clé OTP (One Time Password). Cette base de données est déclarée à la CNIL. A ce titre, tout parent d'élève peut demander communication du dossier complet le concernant.

Règlement intérieur :

Distribution du règlement pour lecture. Modification des jours de classe et de divers points sur la sortie des classes.

Projets pédagogiques :

BCD : la fréquentation et les emprunts ont repris à la bibliothèque .

Natation scolaire :

12 séances de natation seront dispensées aux élèves des classes de Mme Pobel, M. Aubin et Mme Ferrer, soit les CP, les CE1 et les CE2.

Lieu : piscine municipale de Saintes.

Période : tous les mardis, de 14h15 à 15h55, du 6 janvier au 14 avril 2009.

M. Aubin et Mme Pobel accompagneront les élèves, aidés par des parents volontaires agréés, tandis que Mme Ferrer restera à l'école avec ses élèves de CM1, dans la classe des GS. Les GS seront surveillés par l'ATSEM, sous la responsabilité de Mme Ferrer.

Théâtre au Gallia :

Deux spectacles seulement (beaucoup de demandes, peu de places) :

LA MER EN POINTILLES le 14 octobre 2008 pour les élèves du PS-MS spectacle de marionnettes et de théâtre

PAPIRUS le 24 novembre 2008 pour les élèves de la GS au CE2 (groupe de M. Aubin).

Sécurité routière : pour les CE2 CM1 CM2

Séance diapositives en septembre.

Deux séances sont prévues à Saintes les 24 (classe de Mme Nosenzo) et 27 novembre (classe de Mme Ferrer).

Utilisation des TICE / Intrascol :

Echanges par courriers électroniques entre les classes, correspondance avec des enfants français scolarisés en Angola, projet de correspondance avec La Réunion, mutualisation de documents, photos, etc... sur le serveur de l'école.

Projet d'un site Internet pour l'école (d'abord pour la direction, plus si affinités).

Projets en construction :

Projet randonnée pédestre aux alentours de l'école

Projet espaces verts de l'école en relation avec le lycée horticole « Le Petit Chadignac »

Potager/jardin fleuri

Chant choral pour les classes de M. Aubin, Mmes Ferrer et Nosenzo

Concerts éducatifs à l'Abbaye aux Dames

Participation de l'école au marché de Noël (sur invitation de la « ruche des enfantillages »)

Budget – coopérative scolaire :

Solde du compte Crédit Agricole : au 27 octobre 2008 = 2076,50 euros.

Cotisation volontaire des parents d'élèves : 775 euros.

Le cahier de comptabilité est disponible et transparent. Tout parent d'élève peut demander à le consulter. La participation des parents à la coopérative scolaire est toujours de 15 euros. Il est possible de la payer en plusieurs fois.

Chaque classe démarre avec 300 euros pour l'année scolaire.

Dépenses :

Posters plastifiés pour le cycle 2, albums cycles 2 et 3, ingrédients et nappes en papier pour les ateliers pâtisserie en cycles 1 et 2, spectacle « La mer en pointillés » au Gallia + transport.

Abonnements choisis cette année (et payés avec la coop)

Albums « Ecole des Loisirs » → PS-MS-GS-CP et CM1-CM2

Magazine pédagogique « Bonjour » → CP en cours...

Journal « Le Petit Quotidien » → CE1-CE2-CM1

Restauration scolaire

Proposition de modification des horaires de cantine pour les élèves, car le 2^{ème} service commence entre 12h50 et 13h00. Déséquilibre entre la longueur de la récréation et le temps de restauration.

Organisation actuelle :

PS-MS-GS-CP : cantine à 12h00, récréation de 12h40 à 13h45.

CE1 → CM2 : récréation de 12h00 à 12h50 (voire 13h00), sortent de table pour entrer en classe.

Proposition :

Les PS → CP ont classe de 9h00 à 11h45, ils passent à table à 11h45.

Ils reprennent la classe à 13h30. Les horaires de classe des grands sont inchangés.

Les CE1 → CM2 pourraient ainsi manger vers 12h30.

Budget – crédit municipal : novembre 2008

Articles budgétaires	Crédits votés au BC	Crédits consommés	Observations
Fournitures scolaires	4000,00	4717,74	Déficit équilibré par les 1000 euros ci-dessous + 900,00 pour manuels pris sur le budget communal global (ligne exceptionnelle)
Maintenance du photocopieur	1200,00	836,93	350 euros n'ont pas été utilisés pour la maintenance de l'ancien copieur. Ils seront ré-injectés dans le budget « Fournitures scolaires »
Frais de transports	1600,00	1791,00	Déficit de 191 euros équilibré par les 1000 euros ci-dessous
Frais téléphone et Internet	1500,00	Tél = 212,21 Internet = 294,88	Restent 1000,00
Piscine de Saintes	150,00	---	

+ achat appareil photo numérique 185,39 euros.

Achats de manuels scolaires :

mathématiques (complément de collection), sciences (nouvelle collection), albums et romans policiers pour l'étude de la littérature.

En janvier 2009 : albums scientifiques de la collection Tavernier pour le cycle 1, une plastifieuse.

Télévision + lecteur DVD :

il n'y a plus de téléviseur à tube cathodique dans les grandes surfaces. L'achat d'un écran plat excède largement les 200 euros de budget prévu. M. Durthe donne son accord pour l'achat d'une télévision d'occasion, à hauteur de 150 euros.

Le nouveau photocopieur est arrivé. Il fonctionne parfaitement.

Poste hi-fi pour chaque classe + micro enregistreur: achats envisagés en 2009

Jeux pour l'interclasse les jours de pluie ? Les familles seront sollicitées pour des dons de jeux de société.

Travaux

Panneau d'affichage à l'entrée de l'école : fait.

Sonnette au portail : fait.

Clôture de l'école : fait.

Chaîne en plastique pour délimiter la cour des maternelles : en lieu et place d'un marquage au sol.

Protection des portes des WC maternelle, protection de la porte de sortie maternelle, les ATSEM maintiennent leur demande.

Sécurité et hygiène

Visite médicale, par l'infirmière scolaire, des élèves de GS le 17 novembre.

Exercice incendie du 1^{er} trimestre : l'alarme a été vérifiée mais l'exercice n'aura lieu qu'en décembre 2008.

La séance est levée à 21 h 15.

La recette de Liliane

Gratin de pâtes aux épinards

Ingrédients pour 6 personnes :

- 1,5 kg d'épinards,
- 30 g de beurre,
- 3 oeufs,
- 150 g de gruyère râpé,



Préchauffer le four à 200° (thermostat 6-7)

Faire fondre doucement les épinards dans une casserole avec le beurre. Saler, poivrer, ajouter une pincée de muscade.

Hors du feu, ajouter les œufs battus et la moitié de fromage râpé. Beurrer un plat au four.

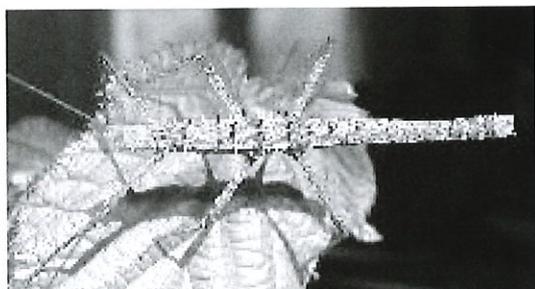
Disposer la moitié des épinards au fond du plat, recouvrir de pâtes puis des épinards restants.

Saupoudrer de fromage râpé et enfourner pour 25 minutes de cuisson.

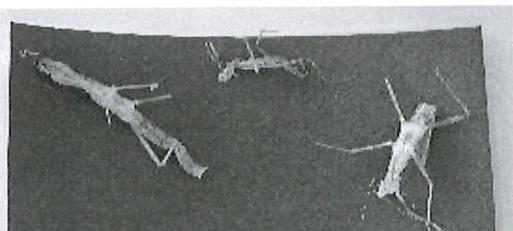
Servir avec une salade verte.

Bon appétit.

Nos phasmes épineux



Nos phasmes ont 6 pattes et 2 antennes
Et des piquants sur le dos



Ce sont des peaux de phasmes
Quand ils grandissent ils changent de peau

Avis de la diététicienne

Les plats composés « maison » sont à plusieurs titres intéressants :

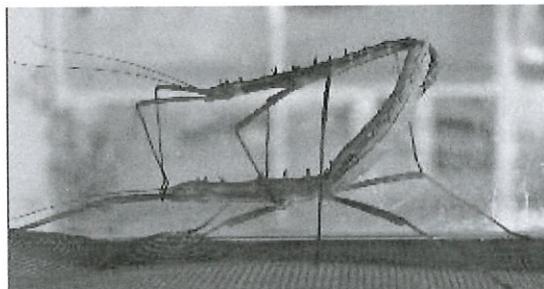
- Il est ainsi facile de limiter certains ingrédients comme le gras et le sel, présents en trop grandes quantités dans les plats préparés du commerce.

- L'association légumes-féculents au sein d'un même plat (ici : épinards-pâtes) permet de faire manger aux enfants (et aussi aux adultes !) des aliments pas toujours très bien acceptés quand ils sont présentés en plat unique.

- La recette peut être un peu transformée : on peut ainsi changer de légumes, de fromages, la forme des pâtes...

- La présence de légumes (épinards), féculents (pâtes), protéines (œufs), produit laitier (gruyère) et matière grasse (beurre) en fait un plat complet qui sert de repas.

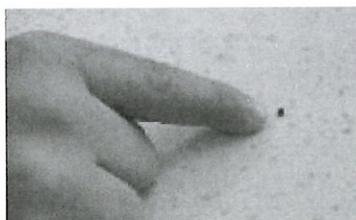
- Enfin, le coût d'un tel plat « maison » est bien moins onéreux que son équivalent industriel et bien meilleur !



Les phasmes s'accouplent pour faire des bébés

Un bébé phasme est né. A côté c'est le doigt d'Etienne

La femelle pond des œufs
C'est tout petit !!

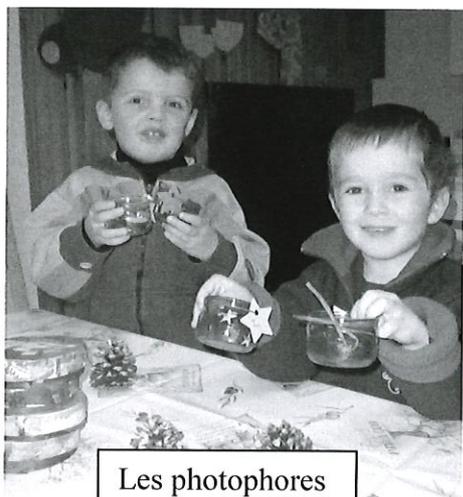


STAND DE L' ECOLE AU MARCHÉ DE NOËL

Les parents, les enseignantes et les Atsem se sont relayés pour tenir le stand ce jour là... Notre stand était très coloré. Les enfants sont venus avec leur famille tout au long de cette journée et cela a été un réel succès.



Les élèves des classes de petite et moyenne section et ceux de grande section CP ont participé au marché de Noël dimanche 30 novembre à la salle municipale. Ils avaient fabriqué des photophores, des objets en pâte à sel, des rondins de bois ...et plein d'autres jolies choses.



Les photophores



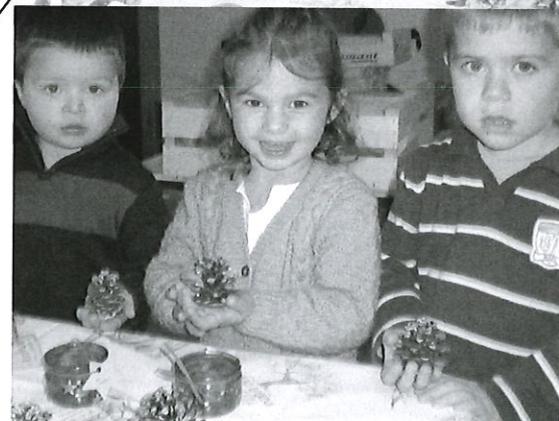
Les rondins de bois



Les boîtes de camembert



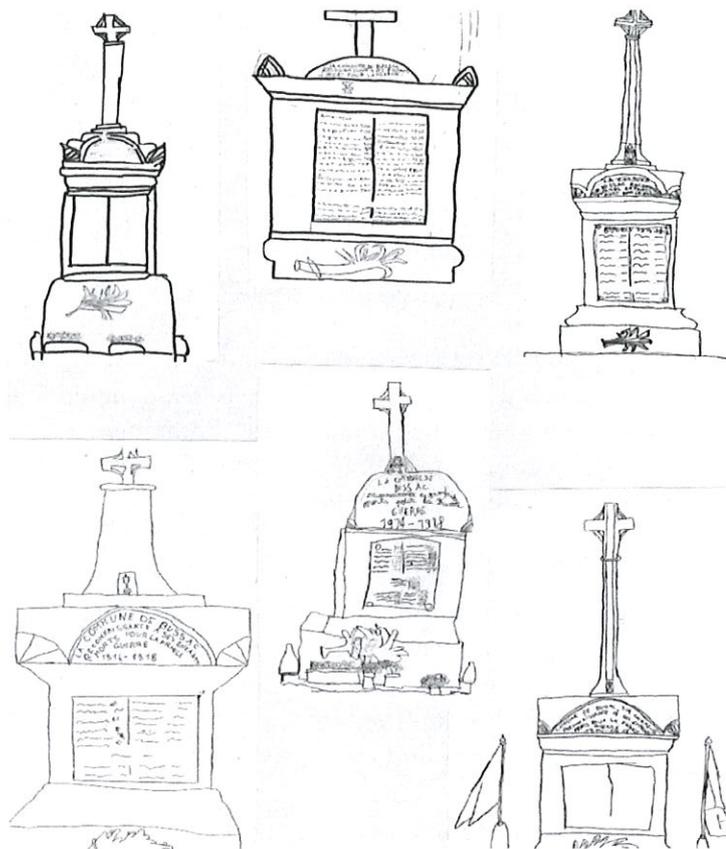
Les pommes de pin



SORTIE EDUCATIVE DES CM1 - CM2

Le lundi 10 novembre 2008, la classe de CM1-CM2 est allée au monument aux Morts de Bussac sur Charente pour le dessiner. D'autant que l'on fêtait cette année les 90 ans de l'Armistice du 11 novembre 1914. Ensuite nous avons fait des recherches sur documents en classe, sur internet, et à la bibliothèque. On a appris que ces monuments servent à rendre hommage aux soldats disparus car la guerre 14-18 a été un vrai carnage. Beaucoup de pays ont participé à cette guerre : l'Angleterre, les Etats-Unis, la Russie, la Suisse et d'autre pays venus d'Amérique et d'Afrique du coté de la France. Du côté de l'Allemagne il y avait l'Autriche-Hongrie, l'Empire Ottoman et la Bulgarie.

Nadège et Clément



Courrier diffusé à l'ensemble des parents de l'école :

Madame, Monsieur

Je souhaite attirer votre attention sur le stationnement des véhicules aux abords de l'école

En effet, j'ai constaté, durant le premier trimestre, que de nombreux parents stationnaient leurs voitures sans mesurer les risques d'accident... Certains utilisent même l'emplacement réservé aux véhicules transportant des personnes en situation de handicap...

Je vous demanderai donc de respecter les règles élémentaires de sécurité lorsque vous amenez ou récupérez votre enfant (la distance du parking de la salle municipale à l'école me semble courte).

Par ailleurs, je vous remercie de laisser l'emplacement réservé tout à fait libre et

accessible de chaque côté afin que le véhicule qui amène une élève qui se déplace en fauteuil puisse stationner aisément.

Je pense que vous comprendrez aisément que les élus attachent une telle importance à la sécurité aux abords de l'école où aucun accident ne s'est encore produit mais notre vigilance doit rester totale.

C'est ainsi que nous allons renforcer la signalisation lumineuse de l'école mais aussi celle des trois passages protégés pour traverser la D 114 devant l'école, la mairie et l'épicerie.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire

Foyer Rural

Le mot du Président

Le conseil d'administration vous présente par mon intermédiaire ses Meilleurs Voeux pour l'année 2009.

Un petit retour sur 2008, qui fut une bonne année associative, puisque nous avons eu le plaisir d'accueillir deux nouvelles sections.

La première fut « la ruche des enfants t'i âge » regroupement d'assistantes maternelles au sein du foyer.

Le but était de réunir , à leur initiative les AM pour mettre en commun des activités.

Leur challenge est pleinement réussi puisque en 5 mois d'existence elles ont à leur actif, outre leurs 2 rencontres hebdomadaires , un lâcher de ballon et un marché de Noël .

Pour l'anecdote un ballon parti de Bussac le samedi après midi est arrivé à Barcelone vers 11h30 le lendemain dimanche.

La seconde section démarre juste : « jeu de cartes et de société », il y a déjà des inscriptions. Les réunions auront lieu le jeudi après midi dans la salle associative de 14 h à 17h30 .

Les animations vacances continuent, monsieur Pouponnot a passé le relais à madame Destreguil je les remercie tous deux pour leur action.

Le Kiwanis club de Saintes, par l'intermédiaire d'Yves Pouponnot nous a permis d'emmener une cinquantaine d'enfants au Gallia pour voir le Grand Cabaret. (Voir lettre des enfants)

Ainsi donc les initiatives ne manquent pas.

Je remercie ici les nouveaux administrateurs élus lors de l'assemblée générale, ils sont 4 qui ont pris l'engagement de participer activement à notre action.

Des travaux de rénovation de la salle de remise en forme ont été entrepris en décembre. Il s'agit du remplacement du revêtement de sol qui a subi des dégâts des eaux par ruissellement lors de deux orages. Ce remplacement s'ajoute à la pose d'une ventilation mécanique pour assainir ce local confiné.

Mais pour revenir à une réalité plus quotidienne, je dois vous faire part des difficultés que va rencontrer le monde associatif cette année, et notamment notre Fédération nationale qui voit ses subventions d'état supprimées, soit environ 500.000 €. Sachant que ces subventions sont redirigées vers les Fédérations régionales et départementales, nous devons nous attendre à des jours difficiles quant au fonctionnement de nos structures.

Le foyer rural de Bussac n'est pas directement touché, mais à terme le secteur associatif ne pourra plus produire d'activités puisque bon nombres d'actions et de spectacles d'animation sont partiellement alimentés par des subventions.

La crise arrive à notre porte, insidieusement, et le plus dramatique serait de baisser les bras et de renoncer.

Pour tous ceux qui sont atteints aujourd'hui, restons solidaires, et ne pensons pas que nous sommes à l'abri.

Le foyer rural fêtera bientôt ses 30 années d'existence, et j'espère que nous pourrons être aussi nombreux que lors des 20 ans et que nous aurons retrouvé des jours meilleurs.

C'est mon vœu le plus cher.

Le président, Jean-Paul Lajoie

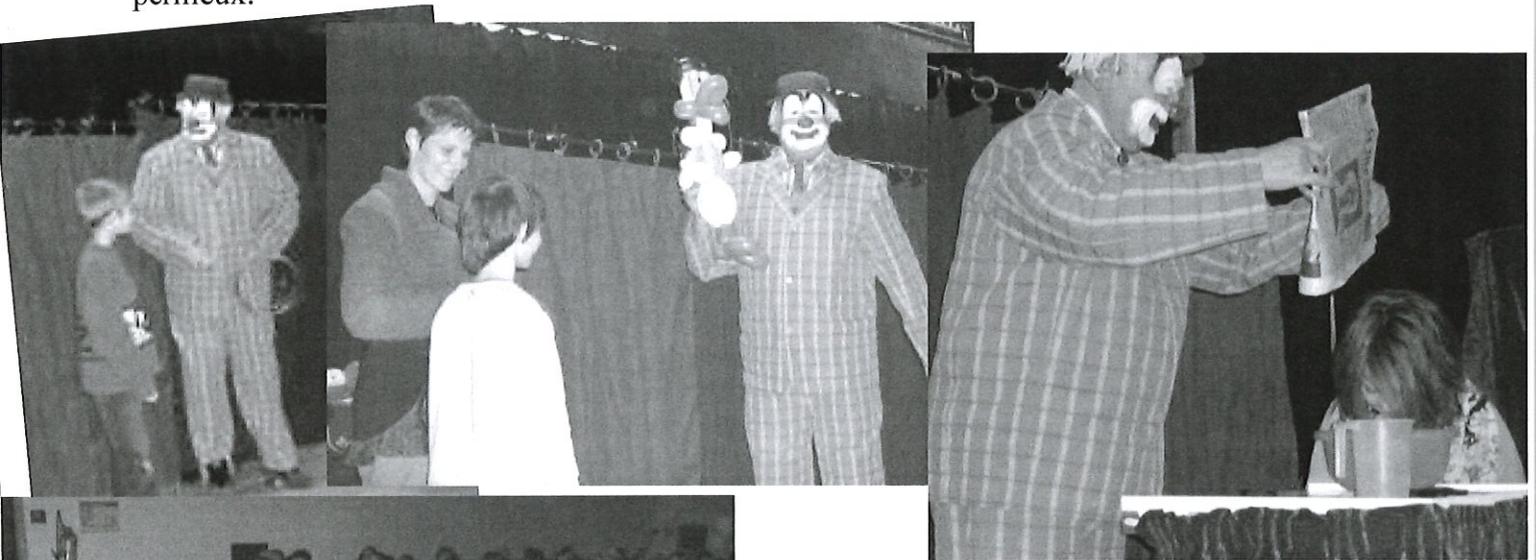
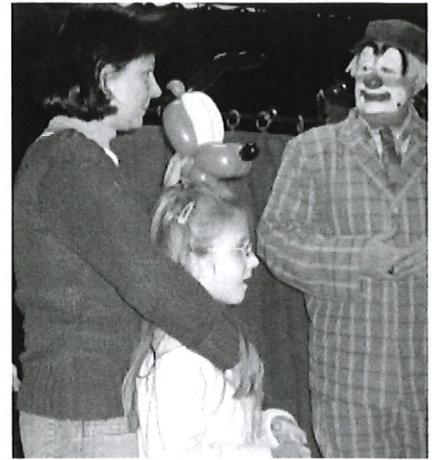
Foyer Rural

L'arbre de Noël s'est déroulé le 20 décembre devant une nombreuse assemblée :

105 enfants étaient présents avec leurs parents et comme chaque année ils ont été très agréables.

Mais comme chaque année c'est un peu la pagaille lors de la distribution des jouets, mais les enfants sont les enfants.

Merci à tous ceux qui ont participé en achetant des billets de tombola, ainsi qu'à Martine et Sandrine qui ont fait le choix des jouets, tâche pas si facile, car il faut adapter le goût des enfants aux données économiques du moment, et chacun en période de Noël sait combien l'exercice est périlleux.



Les enfants sont sages, Monsieur le Clown sait les captiver...



Le Père Noël sous les traits du foyer rural a encore une fois été très généreux.



Nouvelles animations de l'année 2008 en images :

Le Marché de Noël par la Ruche des enfants T'i âge, la bourse de l'enfance organisée en avril et octobre et petite nouveauté pour des après midi récréatives : jeux de cartes et de société.



Quelques nounous déguisées en Mère Noël



Les enfants de l'école ont bien participé au marché de Noël



Voici la dernière nouveauté au Foyer Rural :
Pour tous ceux qui aiment les cartes et le jeu en général.

N'hésitez pas à vous inscrire pour passer quelques heures
de détente dans la bonne humeur et faire peut-être de
nouvelles rencontres.

Pas besoin d'être un « As », l'essentiel est de participer et de
s'amuser...

Bourse de l'Enfance, 2 succès
en 2008 avec de nombreux
chalands et visiteurs.
Parents et enfants pouvaient
facilement trouver le trésor
recherché.

NOUVEAU
à BUSSAC S/ CHARENTE

JOUER

à la **BELOTTE - TAROT**
et **JEUX de SOCIETE**



TOUS LES JEUDI APRÈS MIDI
AU FOYER RURAL

ADHESION

Mme MARCOUILER : 06 61 74 89 75
Mme HERMENT : 05 46 93 51 24

SECTION RUCHE DES ENFANTS TI'AGE

« JOURNEE NATIONALE DES ASSISTANTES MATERNELLES »

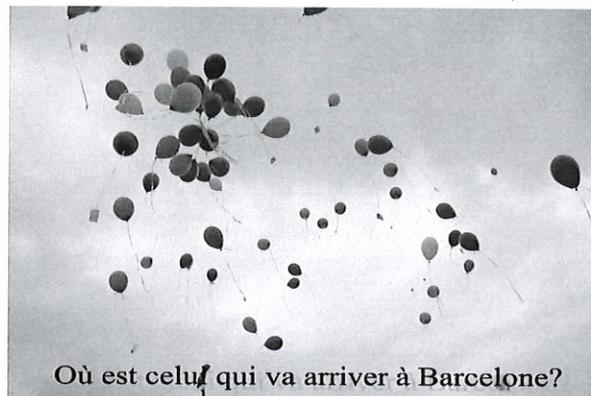


Les assistantes maternelles de Bussac sur Charente et des communes avoisinantes se sont réunies à la salle des fêtes le samedi 22 novembre pour fêter cette journée.

Un lâcher de ballons a eu lieu. Les ballons multicolores se sont envolés, le vent était bien présent. Chaque ballon portait le prénom d'un enfant ainsi que l'adresse et numéro de téléphone de l'assistante maternelle. A ce jour, un seul ballon a été retrouvé à Barcelone, celui de Juliette.

Un goûter a été offert aux Petits et aux Grands. Une cinquantaine de personnes était présentes.

Les nounous se mobilisent pour les enfants et voici encore une belle initiative.



SECTION TENNIS DE TABLE

DERNIERE MINUTE

Le tennis de table

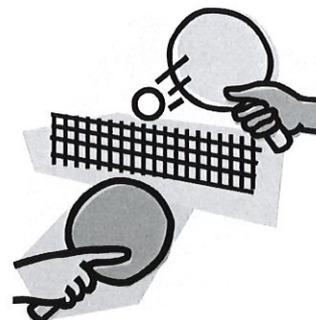
ouvre ses portes le lundi et jeudi soir de 18h30 à 20h30.

David Belin encadrera l'initiation à partir de 7 ans.

Renseignements au : 05.46.74.29.02

06.65.64.54.65

06.25.48.45.56



SECTION GYMNASTIQUE

- Gymnastique

Nouvelle élection du bureau le 30 septembre 2008 :

- Présidente: Annick JOURDAIN
- Vice présidente: Stéphanie LE SAOUT
- Secrétaire: Anne NAVARRO
- Secrétaire adjointe: Liliane FOUQUET
- Trésorière: Emmanuelle FAVEAU
- Animatrices: Janine COSTE, Sylvie GAQUERE
- Conseiller technique: Robert ORGE
- Membres actifs: Jean-Paul LAJOIE, Nicole CHABOT



Cette année encore nos fidèles animatrices assurent les deux cours de gymnastique du mardi et du vendredi de 18H45 à 19H45, dans la joie et la bonne humeur. Nous constatons une bonne fréquentation de la trentaine d'inscrites et de leurs progrès depuis le mois de septembre.

Le repas fruits de mer a été organisé le 18 octobre 2008.

Les 125 convives se sont régalés et ont pu danser tout au long de la soirée.

La section à cette occasion a fait un bénéfice de 1128,09 €.

- Marche

Reprise des randonnées pédestres du lundi après-midi depuis le 5 septembre 2008 avec toujours autant de succès et de bonne humeur.

Comme l'an passé, 3 groupes se forment au départ, selon les possibilités physiques de chacun. Nous encourageons vivement nos participants à la pratique du covoiturage en raison des difficultés de parking rencontrées dans les petites localités. Nous essayons chaque année d'élargir et de varier l'éventail de nos sorties, de modifier certains de nos parcours parfois en accord avec les conditions météorologiques.

Les sorties trimestrielles et la grande sortie d'une semaine sont toujours très appréciées.

Innovation pour 2009 chez nos marcheurs

Après les sorties trimestrielles à la journée en extérieur et les vacances sportives d'une semaine sous des climats toujours différents, nous innovons cette année avec une formule week-end dans un département voisin.

Après d'infructueuses recherches aux alentours, une ouverture s'est présentée sous la forme d'un village de vacances, formule idéale pour ce genre d'activité, à Vouvant dans le massif forestier de Mervent-vouvant

Ce relais du groupe Cap France est installé aux portes même du village de Vouvant, petite cité de caractère, partie intégrante du cercle fermé des plus beaux villages de France.

Il porte le nom évocateur de relais de mélusine, personnage fabuleux, fille d'une fée qui avait le pouvoir de se transformer en serpent. Elle fut très appréciée en Poitou, région qu'elle a inondée de ses bienfaits. Les légendes la présentent comme l'aïeule et la protectrice de la maison de Lusignan. Gageons qu'elle saura veiller sur le bien-être de nos randonneurs.

Ce site nous accueillera du dîner du vendredi 27 mars au repas de midi du dimanche 29 clôturant ce week-end par un repas gastronomique sinon pantagruélique afin de rester dans la tradition car chacun sait que nos gens savent cultiver l'art si spécial de joindre l'utile à l'agréable.

Pour mieux apprécier la région, nos randonneurs seront guidés sur des parcours choisis et commentés. Les marcheurs moins en jambes y trouveront aussi leur compte puisque de nombreuses promenades balisées jalonnent aussi les environs et que le relais offre entre autres de multiples possibilités de distractions allant de la pétanque au billard passant par le mini golf, tir à l'arc et autres jeux de société.

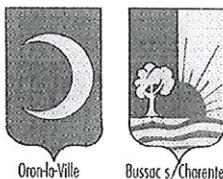
Rendez-vous donc à Vouvant le vendredi 27 mars 2009 à 18 heures.

Pour toutes informations à ce sujet contacter: - Robert ORGE au 05.46.90.16.63

- Janine COSTE au 05.46.93.03.87



SECTION JUMELAGE



Le comité de jumelage a le plaisir de vous rappeler les manifestations prévues pour l'année 2009 :

- **LOTO de la St Valentin** : samedi 14 février
- **Soirée ANTILLAISE** : samedi 04 avril
- **BROCANTE** : **Attention** : cette année la Brocante aura lieu le **Dimanche 21 juin**
- **JUMELAGE** : cette année c'est à Oron la Ville que se déroulera la semaine du Jumelage. **Attention les dates ont changé.**

En effet, nos amis suisses nous recevront du **Dimanche 26 juillet au Dimanche 02 août 2009**

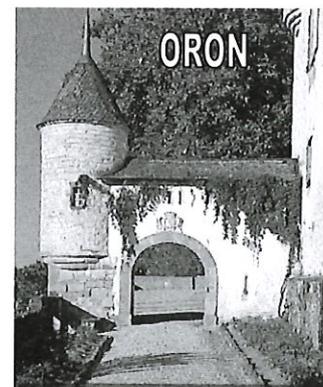
Toutes les personnes intéressées sont priées de s'inscrire **le plus tôt possible** auprès de Jocelyne LAJOIE (présidente) au 05.46.74.29.00 ou Christiane GENAT (secrétaire) au 05.46.74.50.22 ou auprès de Marie-Claude ALLINAND (secrétaire de Mairie).

Nous rappelons que ce voyage est ouvert à tous. L'hébergement et le programme de la semaine sont entièrement pris en charge par nos amis Oronais. Seuls, les frais du voyage aller-retour sont à la charge du participant. La carte du Foyer Rural est obligatoire (prix 22 €). Alors, n'hésitez pas à vous joindre à nous. L'ambiance y est toujours très amicale et conviviale. Pour des raisons d'organisation de leur programme, nos amis aimeraient connaître rapidement le nombre approximatif de participants à ce déplacement. D'avance merci.

Petit mot du comité de jumelage Oronais

Notre association a pour seul but l'échange et l'amitié entre gens d'Oron et de Saintonge. Elle va fêter ses 30 ans d'histoire en 2011. Nos rencontres officielles ont lieu tous les deux ans, à tour de rôle, pour une semaine en été. Que ce soit d'un côté ou de l'autre, c'est à chaque fois un programme de festivités, de découvertes et d'échanges.

En 2009, nous recevrons dans nos familles nos amis bussacais ; si vous avez envie de partager avec nous cette belle histoire qui nous lie, rejoignez nous sans tarder.



Section Football

Vétérans

Depuis 2 saisons, une joyeuse équipe d'anciens se retrouve tous les lundis de 19 h 30 à 21 h 00 au stade municipal pour « tricoter » le ballon rond.

Certains qui avaient raccroché, d'autres qui découvrent cette activité participent activement à la bonne ambiance.

Cette année, nous avons le plaisir d'avoir un équipement offert par Sophie et Frédéric Courbaron. Tous deux tiennent l'épicerie locale « Vival ».

Au delà de « ce petit commerce » rural nécessaire à la vie de notre commune, ils viennent par leur geste participer au milieu associatif. Frédéric fait partie de cette équipe de joyeux lurons tandis que Sophie est vice-présidente de la section rythmique du foyer rural.

C'est au nom de toute l'équipe mais aussi du club de football que nous les remercions.

Débutants

Après un premier plateau catastrophique nos plus jeunes joueurs ont effectué un parcours presque parfait avec beaucoup de victoires et un maximum de buts.

Domage que la fin de cette première phase ait été perturbée par le mauvais temps.

Poussins

Ils sont neuf à braver la fraîcheur et le mauvais temps les samedis matins pour nous offrir un spectacle de qualité, même si la victoire n'est pas toujours au bout.

Les poussins ont effectué une première phase honorable qui devrait les situer dans une poule moyenne pour la deuxième phase avec espérons-le, des déplacements plus courts

Séniors

Rien à dire : le parcours pour le moment est parfait. Sept matchs de championnat et sept victoires. L'équipe est en tête de sa poule et si le sérieux continue, l'objectif du début de saison (la montée) sera atteint.

Date des matchs à BUSSAC

18/01 : Varaize

01/02 : St Jean

22/02 : Mazeray

15/03 : Thors

05/04 : Burie

26/04 : St Georges des Coteaux

17/05 : Brizambourg



SECTION PETANQUE



la
f
i
n
e
é
q
u
i
p
e

En 2008, le Club de Pétanque de Bussac sur Charente était composé de 28 licenciés (dont 6 féminines). Nous avons organisé 3 concours officiels (2 en doublette et 1 en triplette mixte) et 5 concours ouverts à tous.

Le 22 juin 2008 par une belle journée ensoleillée, environ 80 personnes ont participé au Méchoui (Place d'Oron la Ville).

La Boule Bussacaise a cette année encore, participé aux Animations Vacances pour Pâques et la Toussaint. Peut-être qu'en faisant découvrir la pétanque à quelques jeunes, ceux-ci deviendront un jour de futurs licenciés au sein du club.

En novembre, environ 200 personnes étaient présentes dans la Salle des fêtes de Bussac pour participer au loto annuel du Club (merci aux généreux donateurs pour nous avoir fourni des lots ainsi qu'à toutes les personnes qui nous ont aidés pour cette soirée).

La Boule Bussacaise tenait aussi à remercier son sponsor (ELYO SUEZ) pour avoir participé à l'achat de tee shirts pour les licenciés (voir photo prise lors du Tête à Tête du Club en octobre). Espérons qu'en 2009, nous ferons honneur à notre sponsor sur les différents concours de pétanque du Département !

